



CONGO CHALLENGE
LE MENSUEL

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Numéro 55

Novembre 2021



KINSHASA, RDC

EDITEUR RESPONSABLE

MATATA PONYO Mapon

SUPERVISION

LOKOTA ILONDO Michel – Ange

NTAGOMA KUSHINGANINE Jean-Baptiste

REDACTION

BOKA MABELE David

LUBAMBA NGIMBI Hector

KADIMA KAZADI Joël

MUPU MAMPUTU Elie

MUYOMBO USENI Justin

CONTRIBUTION AUX ENCADRES

NGONDO OTSHWE Josué

WAULA LUZINGU Sacré

CONCEPTION GRAPHIQUE

NLANDU THAMBA Hapitsch

MISE EN PAGE

MANZAMBI Moïse

Décembre 2021. Copyright © Congo Challenge 2021
364, Boulevard du 30 juin, Immeuble Kiyoya Sita, 5ème étage, local 501,
Kinshasa/Gombe, RD Congo +243 812763003
www.congochallenge.cd/info@congochallenge.cd

© 2021 par Congo Challenge Science. Tous droits réservés.

Dépôt légal 3.0180-57358

CONGO CHALLENGE
LE MENSUEL

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

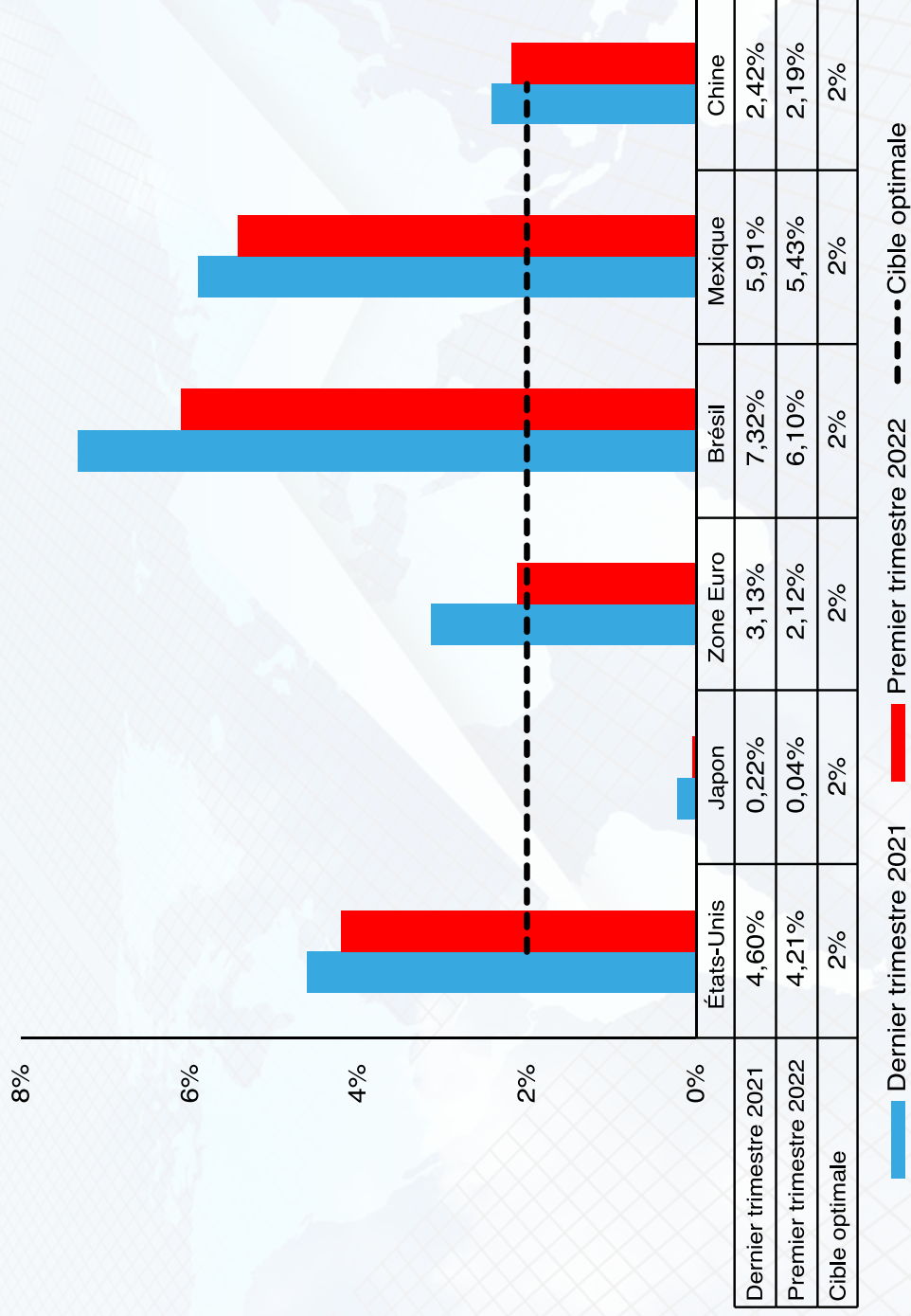
Numéro 55

Novembre 2021



KINSHASA, RDC

Projections trimestrielles du taux d'inflation dans le monde



SOMMAIRE

Ce que je pense.....	6
Résumé exécutif.....	9
Contexte international.....	11
Croissance économique.....	11
Inflation.....	12
Marché financier.....	13
Marché des changes.....	15
Marché des produits stratégiques.....	17
Commerce international.....	19
Contexte national.....	23
Evolution de l'économie nationale.....	23
Activité économique.....	26
Dynamique des prix.....	33
Marché monétaire.....	33
Taux de change et réserves de change.....	33
Finances publiques.....	36
Evolution de la situation politique.....	40
Perspectives politiques et économiques.....	51



Matata Ponyo Mapon

Ce que je pense

Le procès Matata ou la bataille entre le « droit politique » et « le bon droit »

Ce que je pense est que le procès Matata sur le projet Bukangalonzo aura été en réalité une bataille du droit entre le Parquet général près la Cour constitutionnelle dirigé par monsieur Jean-Paul Mukolo et la Cour constitutionnelle conduite par son Juge président monsieur Dieudonné Kaluba. Le premier est un magistrat de carrière avec 35 ans d'expérience ; il est chef des travaux à la faculté de droit à l'Université de Kinshasa. Le second est un brillant avocat de carrière avec plus de trente ans d'expérience ; il est en même temps professeur de droit public dans la même université.

Le pugilat judiciaire entre le Parquet général et la Cour constitutionnelle s'est clôturé le 15 novembre dernier sous l'arrêt RP 0001, par lequel la Cour s'est déclarée incompétente de juger l'ancien Premier ministre et ses co-accusés, au grand étonnement de l'opinion tant nationale qu'internationale. En effet, presque tout le monde était d'avis que le match était joué d'avance et que le score était bien connu. Qu'il pleuve ou qu'il neige, monsieur Matata allait être condamné et jeté en prison pour plusieurs années, comme c'était le cas pour Vital Kamerhe.

Les prémisses de base de cette conclusion se fondaient sur le fait que la justice congolaise n'est pas totalement indépendante et qu'elle obéit souvent aux ordres du pouvoir politique. De ce fait, la plupart des gens pensaient que les poursuites judiciaires contre monsieur Matata étaient téléguidées, à la suite d'une procédure enclenchée contre ce dernier de manière cavalière, en des textes constitutionnel et légaux, aboutissant à une saisine de la Cour au forceps, car les bases juridiques pouvant justifier la saisine de cette dernière n'étaient pas évidentes. Si tel était le cas, ni le Procureur général, ni le président de la Cour, personne n'aurait eu la liberté de se soustraire d'injonctions d'en haut.

Ce que je pense est que cette perception n'était pas nécessairement fautive. Parce que la façon dont le Procureur général s'est engagé pour obtenir coûte que coûte l'autorisation des poursuites contre monsieur Matata ne faisait l'ombre d'aucun doute qu'il s'agissait d'une démarche politique. En effet, personne ne pouvait s'imaginer qu'un haut magistrat de carrière à la tête d'un Parquet général composé de neuf hauts magistrats, puisse se tromper trois fois de suite en trois semaines, pour trouver la voie légale de traduire en justice un ancien Premier ministre, devenu sénateur, pour des faits qu'il aurait commis dans ou à l'occasion de l'exercice des fonctions de Premier ministre. Tantôt, il fallait passer par le Congrès, tantôt par l'Assemblée nationale et le Sénat, tantôt enfin, par le Sénat. Cette perception s'est davantage renforcée lorsque, face au refus de la plénière du sénat d'autoriser les poursuites à l'encontre du sénateur Matata, le Procureur général s'est résolu d'introduire auprès du Bureau du Sénat, deux semaines après, un quatrième réquisitoire sur base d'un dossier monté à la hâte sur les « biens zairianisés », toujours dans l'objectif d'arracher le feu vert de la chambre haute. Ce dossier s'est révélé vide et devrait être classé sans suite. Le Procureur général s'en était même excusé en demandant pardon à l'accusé.

Ce que je pense est que le procès Matata aura révélé au grand jour les limites d'indépendance des institutions politiques et de la séparation des pouvoirs dans un pays en développement. En effet, ayant échoué par la voie de la Plénière, le Procureur général près la Cour constitutionnelle s'est mis en intelligence avec le Président du Sénat pour contourner le droit. Comme l'a si bien dévoilé le premier avocat général Mokola Pikpa lors du procès, le Parquet général a attendu que le Sénat entre en vacances parlementaires pour introduire son

réquisitoire afin d'obtenir le résultat recherché auprès du Bureau composé de sept membres, en lieu et place de la Plénière avec ses cent et neuf sénateurs. Ainsi, le Sénat déjà en session extraordinaire à partir du 15 juin pour un mois et ce, conformément à la Constitution, s'est vu brusquement mis en congé factice le 28 juin, au grand étonnement de la plupart de sénateurs. Et, curieusement, le Parquet général, informé par quelle magie, a su déposer son réquisitoire quelques minutes après la fermeture inattendue du sénat à 18:30. Ce qui dénote une collusion manifeste entre deux grandes institutions du pays pour tordre le cou au droit et violer le principe sacro-saint d'indépendance des pouvoirs devant garantir l'état de droit. Qui pouvait l'imaginer !

Ce que je pense est que le procès Matata aura permis aux scientifiques et professionnels du développement de comprendre davantage la complexité de grands enjeux du développement économique qui font penser certains afro-pessimistes que certains pays du Tiers-monde ne se développeront jamais. A l'instar d'Haïti (avec 216 ans d'indépendance) et du Libéria (avec 199 ans d'indépendance) qui tardent à prendre le chemin de l'émergence économique. En effet, le progrès économique procède absolument de l'initiation et de l'exécution de grands projets qui tranchent drastiquement d'avec le passé et le présent complaisants et compromettants. Tel est le cas de ce projet pilote du parc agro-industriel de Bukangalonzo qui visait l'autosuffisance alimentaire du pays au travers de la révolution agricole comme elle a eu lieu vers les années 40 dans les pays dits développés ou dans certaines économies émergentes dans les années 70. Un tel projet, vu sa grandeur prospective, requiert la rupture avec les méthodes archaïques, ataviques et l'adoption des techniques modernes de culture devant booster le rendement agricole et mettre un terme à l'importation honteuse et injustifiée des denrées alimentaires. Cela suppose un leadership fort et clairvoyant capable de vaincre les pesanteurs socio-politiques d'une classe politique blasée, égoïste, et soumise aux diktats de grands importateurs des produits de base, et capable de marchander ce type de programmes innovateurs et salvateurs pour la population contre des avantages personnels.

Ce que je pense est que jamais la constitution et les lois du pays n'ont été aussi violées par l'un de plus hauts magistrats du pays à l'endroit d'un sénateur et ancien Premier ministre. En effet, nul ne peut être jugé que par son juge naturel ; Matata a été amené à la Cour constitutionnelle, juge du Premier ministre en fonction alors qu'il est Premier ministre honoraire. Nul ne peut être jugé que conformément aux procédures établies par la loi ; presque toutes les procédures ont été bafouées pour juger monsieur Matata. Nul ne peut être jugé sans être entendu par le parquet général compétent. Matata a été jugé sans avoir été entendu sur le dossier Bukangalonzo. Aucun sénateur ne peut être jugé sans l'autorisation préalable du Sénat. Matata a été jugé avec le refus catégorique du Sénat. Aucun député ou sénateur ne peut être entendu par la justice sans l'autorisation préalable de l'Assemblée nationale. Des députés et sénateurs ont été entendus sans accord et à l'insu du parlement pour témoigner contre Matata ; et sans que le parlement s'en émeuve. Heureusement... Heureusement que les Juges de la Cour constitutionnelle, garants des droits et libertés fondamentaux des citoyens, ont démontré que la Constitution et les lois du pays ont été violées et que le processus devait s'arrêter là pour sauver l'honneur de la République. La « force du droit » a triomphé sur le « droit de la force » ou le « droit politique ».

Ce que je pense est que le message de la Cour constitutionnelle contenu dans son prononcé du 15 novembre dernier sur le dossier Bukangalonzo aura été bel et bien entendu et compris par les magistrats de toutes les juridictions judiciaires du pays ainsi que les institutions politiques du pays. Ceci en vue d'éviter pour la nième fois une violation systématique de la Constitution et des lois du pays comme il en a été le cas au Parquet général près la Cour constitutionnelle pendant près de six mois. En effet, selon plusieurs spécialistes en droit constitutionnel, la meilleure interprétation du droit a été faite par la Haute Cour dans son prononcé : le juge naturel d'un ancien Premier ministre est différent du juge naturel d'un sénateur. La Cour de cassation est la juridiction compétente pour juger un sénateur pour les infractions commises durant l'exercice de ses fonctions. La Cour constitutionnelle est la juridiction compétente pour juger un Président de la République et le Premier ministre en fonction. Si le constituant, par une loi spécifique, a prévu le juge naturel d'un ancien Président de la République ou

Président de la République honoraire, il ne l'a pas fait pour le Premier ministre honoraire. Le constituant se doit donc de légiférer sur ce cas en vue de combler le vide juridique actuel. Chercher à imposer un juge naturel à un justiciable est une violation de la Constitution et des

lois du pays qui ne peut être acceptée dans un Etat de droit. Parce que ce n'est pas du « bon droit ». C'est du « droit politique ».

Kinshasa, le 26 novembre 2021.

Résumé exécutif

Situation économique

- **Au niveau international**, la reprise économique mondiale pourrait atteindre de nouveaux pics d'ici le début de l'année 2022, après le choc de la Covid-19. Malgré la levée progressive des restrictions liées à la Covid-19 dans certains pays et l'avancement des campagnes de vaccination, les incertitudes persistantes pourraient continuer à engendrer des fluctuations plus importantes que la normale de l'activité économique dans le monde.
- L'accélération de l'inflation qui a accompagné la reprise économique au cours de cette année a perturbé les programmes de relance économique post-covid de plusieurs pays à travers la planète. Dans l'entre-temps, les économistes espèrent que cette phase inflationniste sera transitoire.
- En fin novembre 2021, les indices boursiers ont globalement accusé des tendances baissières, suite à l'apparition, lors de la deuxième semaine du mois, d'un nouveau variant de la Covid-19 (le variant **Omicron**). Toutefois, il y a nécessité de mener quelques expérimentations en laboratoire avant de confirmer la virulence de ce nouveau variant.
- S'agissant du marché international des changes, le dollar américain s'est fortement apprécié vis-à-vis de l'euro et de la livre sterling, à la suite d'un environnement macroéconomique délétère en Europe et un possible rebond des taux de rendement obligataire aux Etats-Unis d'ici la fin de l'année.
- En ce qui concerne les matières premières, les besoins en énergie « moins polluante » pourraient alimenter la hausse des cours de quelques métaux précieux pendant des années, dont le cuivre. À la suite de l'appréciation de la devise américaine, les cours de l'or ont affiché une tendance à la baisse. Sur le marché du pétrole brut, les cours de l'or noir ont aussi fléchi, tout comme les indices boursiers, à cause de la révélation du variant **omicron**.
- Les perspectives d'une reprise vigoureuse des échanges commerciaux se sont améliorées. Les tendances actuelles indiquent que l'économie chinoise devrait être le principal levier du rythme d'expansion du commerce mondial d'ici l'année prochaine, alors que les États-Unis enregistrent une dégradation progressive de son solde commercial.
- **Au niveau national**, comme le mois précédent, le cadre macroéconomique est resté stable. En effet, la dynamique du taux de change est restée globalement stable en novembre 2021 bien que, comparé à son niveau de fin octobre 2021, le taux de change a connu une légère dépréciation de 0,01% sur le marché interbancaire et de 0,03% sur le marché parallèle. Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,15% à la troisième semaine du mois de novembre 2021. Ce qui induit un taux d'inflation, en cumul annuel de 4,23% contre 3,78% à la clôture du mois précédent. Le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé à 5,25% à la troisième semaine du mois de novembre 2021. A ce rythme, il est prévu que le taux d'inflation à fin décembre 2021 se situe à 4,79% contre 15,76% réalisé à fin 2020.
- Pour ce qui est du marché monétaire, la situation monétaire du mois de novembre 2021 a été marquée par une stabilité de la base monétaire qui a légèrement baissé de 0,05% par rapport à octobre 2021. Cette stabilité s'expliquerait par la hausse de la circulation fiduciaire qui s'est contrebalancée par la baisse des réserves obligatoires des banques commerciales auprès de la BCC. La circulation fiduciaire est passée de 2 735 207 millions de CDF à 2 818 644 millions de CDF entre octobre et novembre 2021, soit une hausse de 3,05%, et les réserves obligatoires des banques commerciales sont passées de 2 674 601 millions de CDF à 2 588 556 millions de CDF entre octobre et novembre 2021, soit une baisse de 3,21%. Par conséquent, la masse monétaire a connu une légère variation de 0,32%.
- Du côté des finances publiques, le Trésor public a réalisé un excédent de 38 481 millions de CDF à la troisième semaine du mois de novembre contre un déficit de 534 821 millions de CDF enregistré le mois précédent.

Toutefois, il y a lieu de considérer que ces données sont provisoires étant donné que les salaires sont généralement payés après la troisième semaine du mois. Ainsi, ces données pourront évoluer à la clôture du mois et, si les tendances précédentes demeurent identiques, le Trésor public pourrait une fois de plus réaliser un déficit, signe d'une incohérence dans la gestion budgétaire étant donné les clauses relatives au pacte de stabilité signé entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo (BCC).

- Enfin, l'actualité économique du mois de novembre 2021 a été marquée par plusieurs faits importants : (i) le dépôt et discussion de la loi des finances rectificative 2021 ; (ii) la présentation de la loi des finances 2022 par le Gouvernement ; (iii) la problématique des crédits budgétaires alloués au ministère de la pêche et élevage ; (iv) les subsides pour l'accès à l'électricité aux personnes vivant dans les zones non desservies ; (v) le positionnement de la RDC dans la production des batteries électriques dans le monde et ; (vi) la majoration des tarifs de dédouanement des marchandises par la DGDA.

- Situation politique

L'actualité du mois de novembre a tourné autour des faits majeurs relatifs à : (i) l'insécurité à l'Est du pays ; (ii) la marche du bloc patriotique sur la dépolitisation de la CENI ; (iii) l'arrêt de la cour constitutionnelle dans l'affaire Bukangalongo ; (iv) la publication du rapport sur les enquêtes « Congo Hold-Up ».

L'incursion des éléments étrangers désignés comme ceux du Mouvement du 23 mars (M-23) a fait du bruit dans l'opinion tout au début du mois de novembre 2021. En effet, des positions de l'armée ont été les principales cibles de cette attaque qui a débuté, dimanche 7 novembre, à 22h heure locale, et qui a poussé les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à se replier, visiblement surprises

par l'approche des assaillants, dont l'intention, selon l'armée, était de déstabiliser le territoire de Rutshuru et d'autres zones de la province du Nord-Kivu.

La marche du « bloc patriotique » pour dire non à la « politisation » de la CENI (Commission électorale nationale indépendante), et qui a démarré le samedi 13 novembre dans plusieurs coins de la ville de Kinshasa, a vu les manifestants déterminés à marcher, bravant même la pluie.

Dans un arrêt de principe rendu le lundi 15 novembre, la Cour constitutionnelle s'est déclarée incompétente à juger le sénateur MATATA, l'accusé principal dans l'affaire l'opposant au Ministère public. Cette décision de la Cour a été interprétée dans tous les sens, créant une véritable polémique tant dans le monde scientifique que dans le monde politique.

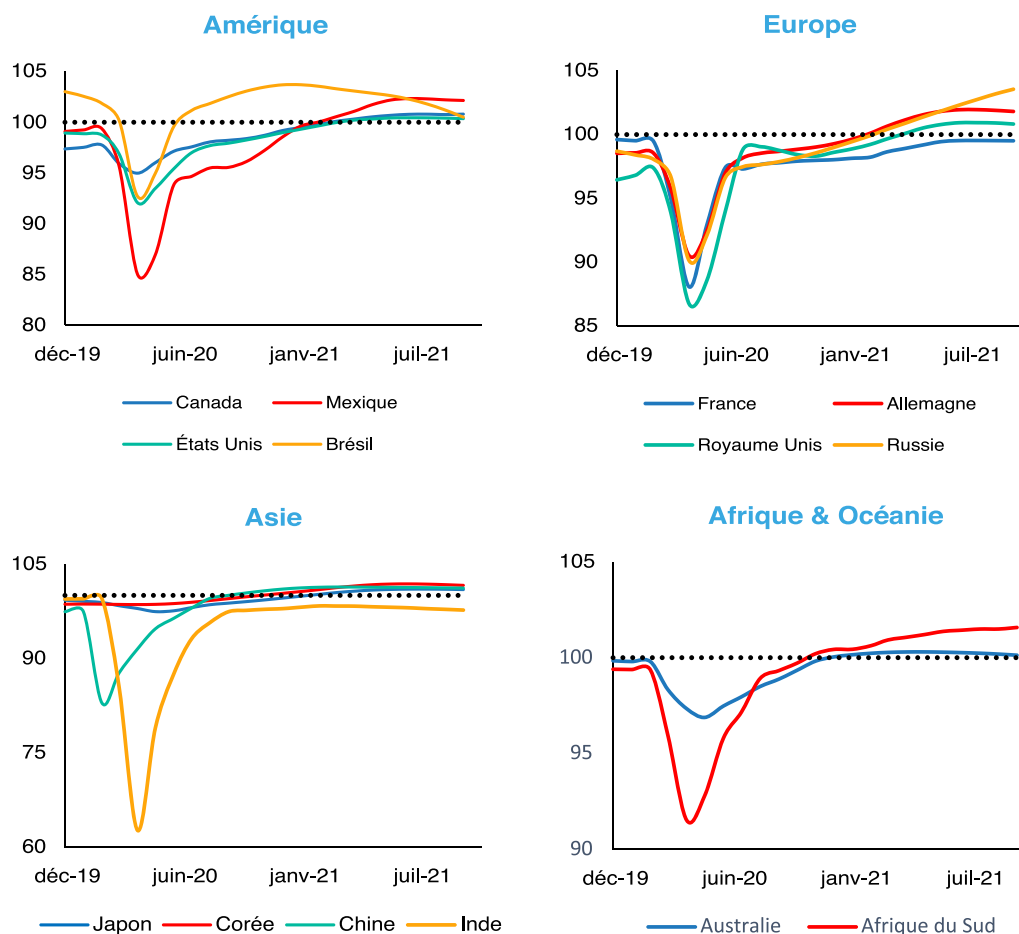
Un groupe des médias étrangers sous la conduite de Mediapart, a rendu public les résultats de neuf mois d'enquêtes dans le rapport sur des détournements présumés de plusieurs millions de dollars américains qu'ils ont dénommé « Congo hold-up », mis à charge de l'ancien Chef de l'Etat, dont ils ont démontré un enrichissement illicite. La publication dudit rapport n'a pas laissé l'opinion indifférente dans laquelle les réactions ont été diverses et diversifiées.

I. Contexte international

I.1. Croissance économique

Après le choc de la Covid-19, la reprise économique mondiale pourrait atteindre de nouveaux pics d'ici le début de l'année 2022. Dans le cadre de ce bulletin économique mensuel, l'évolution de l'activité économique dans le monde sera analysée sur base de l'Indicateur Composite Avancé (ICA) élaboré par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE).

Figure 1 » Évolution des ICA dans le monde depuis le début de la pandémie



L'ICA est un indice global conçu pour signaler à l'avance les points de retournement des cycles économiques ou fluctuations de l'activité économique autour de son niveau potentiel de long terme. De par cette approche centrée sur les points de retournement (pics et creux), la trajectoire de cet indicateur est comparée par rapport à la tendance structurelle de l'activité

économique observée durant au moins les six derniers mois. Si l'indice est supérieur à 100, alors l'activité économique évoluera de façon nettement supérieure par rapport à la tendance observée récemment. Par contre, si l'indice est inférieur à la barre de 100, cela implique que l'évolution de l'activité économique sera moindre par rapport à la tendance observée. Calculé

sur base de plusieurs séries conçues pour anticiper les fluctuations de l'activité économique au cours des deux à trois prochains trimestres¹, l'ICA permet ainsi d'obtenir une image globale de l'activité économique à partir d'un grand nombre de données prospectives récentes.

À la lumière de la Figure 1, il ressort que la crise sanitaire a considérablement affecté les tendances potentielles de l'activité économique dans tous les continents, et ce, sans aucune exception. C'est à partir du deuxième semestre de l'année 2020, exactement après la première vague de contamination, qu'un regain d'optimisme a émergé. En Amérique, le Mexique était l'économie la plus secouée par la crise. Mais l'évolution son ICA indique un possible pic à venir dans la croissance économique, contrairement au cas du Brésil dont l'évolution de l'ICA présage une modération du rythme d'expansion.

S'agissant du continent européen, le rythme de croissance devrait perdre de son élan en France. Par contre, en Russie, la trajectoire de l'ICA signale une croissance à un rythme régulier au-dessus de la tendance à long terme. Le constat fait pour la France est le même pour l'économie de l'Inde. L'évolution mensuelle de l'ICA indien révèle un infléchissement du rythme de croissance, le niveau du PIB réel tendant à rester inférieur à la tendance de long terme. Inversement, la trajectoire de l'ICA en Chine et en Corée tend à se consolider dans le temps.

Il faut noter qu'en dépit de la levée progressive des restrictions liées à la Covid-19 dans certains pays et l'avancement des campagnes de vaccination, les

incertitudes persistantes pourraient continuer à engendrer des fluctuations plus importantes que la normale de l'ICA et de ses composantes. Par conséquent, les ICA doivent être interprétés avec prudence et leur magnitude doit être considérée comme une indication de la force du signal plutôt qu'une mesure du degré de la croissance de l'activité économique.

1.2. Inflation

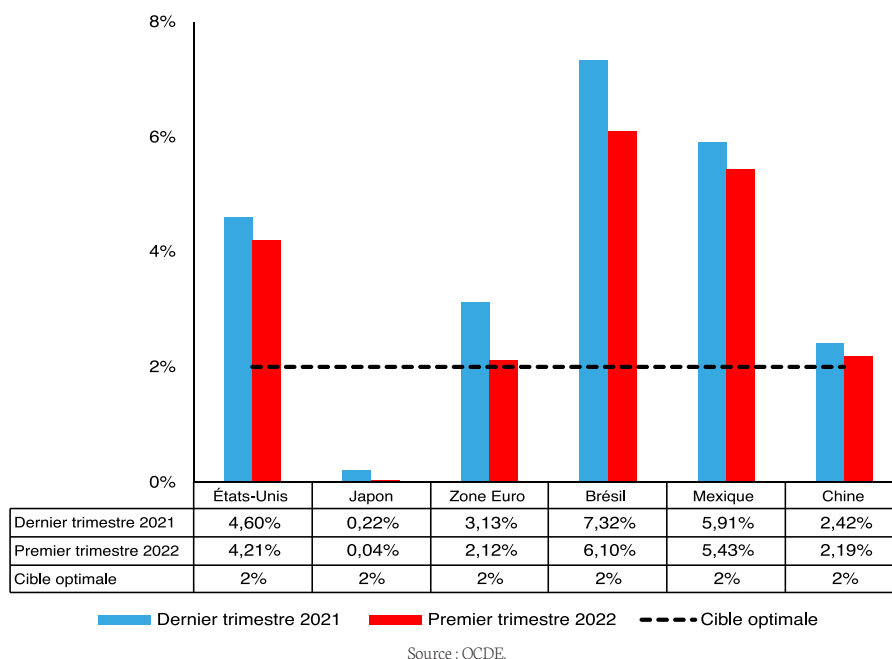
Comme indiqué dans les bulletins mensuels précédents de Congo Challenge, la reprise économique post-covid s'accompagne d'une forte accélération de l'inflation durant de cette fin d'année 2021. Cette hausse généralisée des prix à la consommation - situant globalement le taux d'inflation au-dessus de sa cible optimale de 2% - vient perturber les programmes de relance économique post-covid des pays comme les États-Unis ou l'Allemagne. De plus, cette montée des prix se ressent lourdement sur les achats des ménages à travers le monde, notamment sur les tarifs de l'essence et du gaz naturel pour le chauffage, alors qu'arrivent déjà les fêtes de fin d'année en plein hiver.

Les économistes continuent d'espérer que cette phase inflationniste sera transitoire, tel qu'exhibée dans la Figure 2. Causée par les blocages conjoncturels dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, la pression sur les prix observée en cette fin d'année pourrait s'atténuer au cours de l'année 2022, à condition que les banques centrales relèvent prudemment les niveaux de leurs taux d'intérêt. Dès lors, la demande globale s'en trouvera contractée, le niveau des prix stabilisé, et le pouvoir d'achat des consommateurs préservé.



1. Parmi les séries composantes de l'ICA, on cite notamment les carnets de commandes, les permis de construire, les indicateurs de confiance, les taux d'intérêt à long terme, les immatriculations de voitures neuves.

Figure 2 » Projections trimestrielles du taux d'inflation dans le monde



I.3. Marché financier

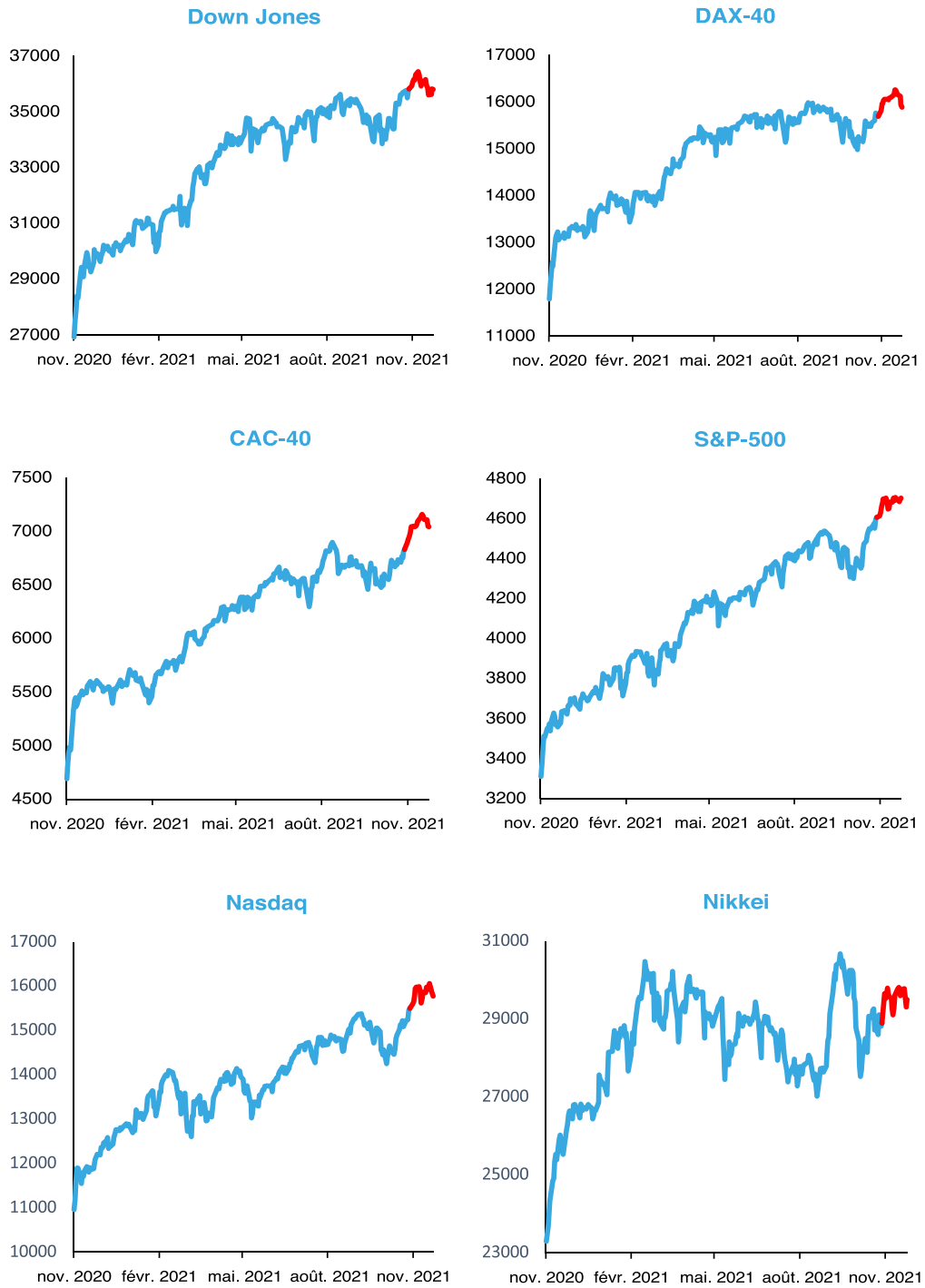
Après la révélation d'un nouveau variant de la Covid-19 (le variant **Omicron**) qui pourrait résister aux vaccins actuels et se propager rapidement, les marchés boursiers ont globalement accusé des tendances baissières à la fin du mois de novembre 2021. Sur la Bourse de New York, le Dow Jones a chuté à 35 619 points, tandis que l'indice large S&P-500 est tombé à 4 683 points et le Nasdaq, riche en valeurs technologiques et biotechs, a décliné à 15 775 points.

Comme sur le Wall Street, les marchés boursiers européens ont également évolué dans le rouge. Du côté de la Bourse de Francfort, après avoir franchi la barre de 16 100 points à la troisième semaine du mois de novembre 2021, l'indice DAX-40 a drastiquement reculé à la fin dudit mois. Sur la Bourse de Paris, le CAC-40 a également enregistré la même dynamique que celle de l'indice allemand. Toutefois, il faut préciser

qu'il y a nécessité de mener quelques expérimentations en laboratoire avant de confirmer la virulence de ce nouveau variant. Cet état des choses pourrait susciter un regain de confiance progressif de la part des investisseurs, et donc redonner de l'élan aux marchés boursiers.

Après l'ascension enregistrée le mois précédent, le Nikkei a dévissé au cours de ce mois en se situant en dessous de la barre exceptionnelle de 30 000 points. L'émergence du variant **Omicron** en Afrique australe semble avoir également provoqué un vent de panique sur la bourse de Tokyo. En attente d'une clarification de la gravité de ce variant, l'OMS a déclaré qu'elle travaillait avec des experts techniques pour comprendre l'impact potentiel dudit variant sur les contre-mesures existantes contre la Covid-19, y compris les vaccins.

Figure 3 » Évolutions journalières des principaux indices boursiers



Source : Macrotrends.



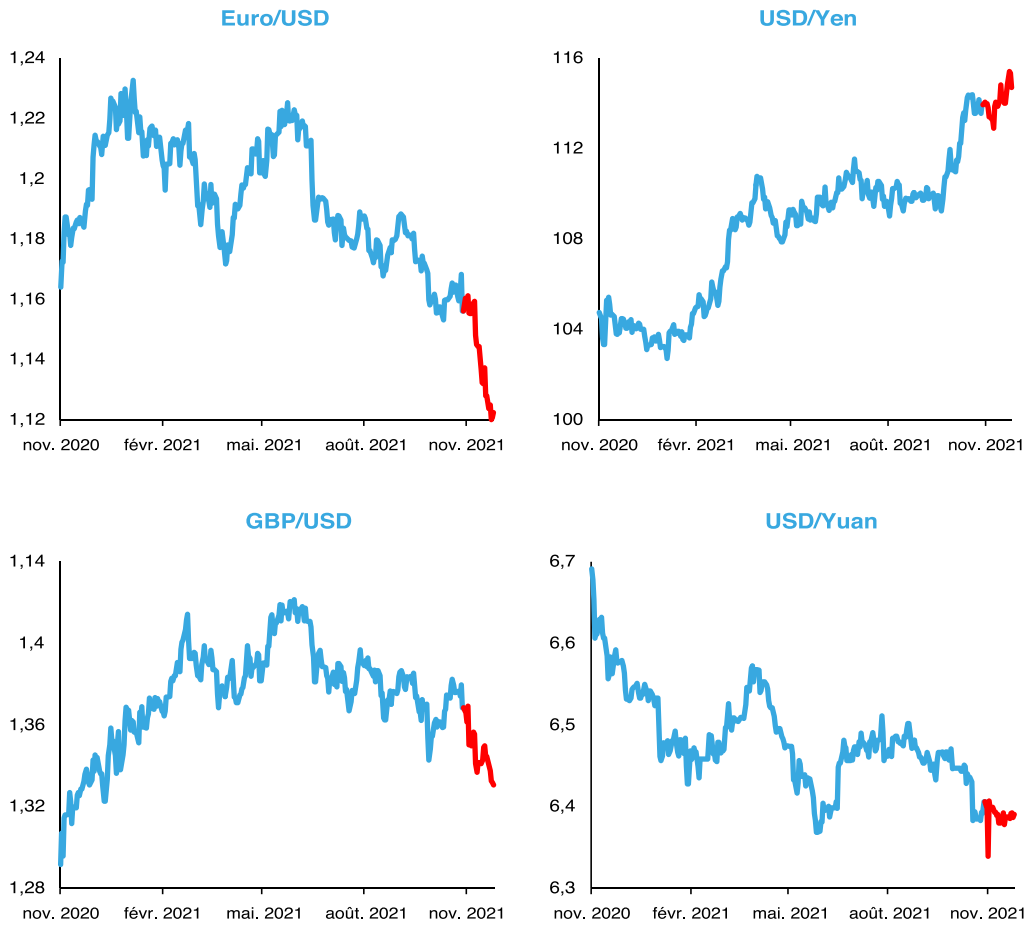
I.4. Marché des changes

Durant le mois de novembre 2021, le dollar américain s'est fortement apprécié vis-à-vis de l'euro et de la livre sterling. À la lumière de la Figure 4, il ressort que les tendances des paires EUR-USD et GBP-USD ont considérablement baissé au cours de ce mois. Cette appréciation du billet vert face à ces deux devises européennes serait due à un environnement macroéconomique délétère en Europe et un possible rebond des taux de rendement obligataire d'ici la fin de l'année avec la reconduction de Jérôme Powell à la tête de la Fed.

Du côté asiatique, le comportement du Yen japonais reste identique à celui des devises européennes. Amorcée depuis la fin du mois d'avril 2021, cette dépréciation de

la monnaie japonaise pourrait atteindre une parité de 200 Yen contre un dollar d'ici la fin de l'année, si aucun programme d'assouplissement quantitatif n'est mis en place par la Banque centrale du Japon. Par contre, s'agissant de la monnaie chinoise, cette dernière s'est stabilisée autour d'une moyenne de 6,39 Yuan/USD au cours de ce mois de novembre 2021.

Figure 4 » Évolutions journalières des principaux cours de changes



Source : Macrotrends.



I.5. Marché des produits stratégiques

- Cuivre

Les besoins en énergie « moins polluante » pourraient alimenter la hausse des cours de quelques métaux précieux pendant des années, dont le cuivre. Le tournant historique que le monde a pris en faveur d'une réduction des émissions de carbone devrait susciter une demande sans précédent de ces métaux les plus essentiels pour la production et le stockage des énergies renouvelables dans le cadre d'un scénario à zéro émission nette d'ici trois décennies.

La flambée des cours qui en résulterait serait synonyme de prospérité pour certains des pays qui en sont les principaux exportateurs, mais l'envolée des coûts pourrait durer jusqu'à la fin de la décennie et compromettre ou retarder la transition énergétique voulue.

Figure 5 » Évolution journalière des cours du Cuivre (en USD par tonne)



- Or

Après avoir augmenté au cours du mois précédent, les prix de l'or sont en baisse depuis la deuxième moitié de ce mois de novembre 2021. Parmi les facteurs explicatifs de cette baisse, il faut noter l'appréciation du billet vert. Étant donné la corrélation négative qui existe entre la devise américaine et le métal jaune, l'attractivité du marché obligataire américain pourra continuer d'exercer une pression sur les actifs alternatifs « refuges », tel que l'or.

Figure 6 » Évolution journalière des cours de l'Or (en USD par once)

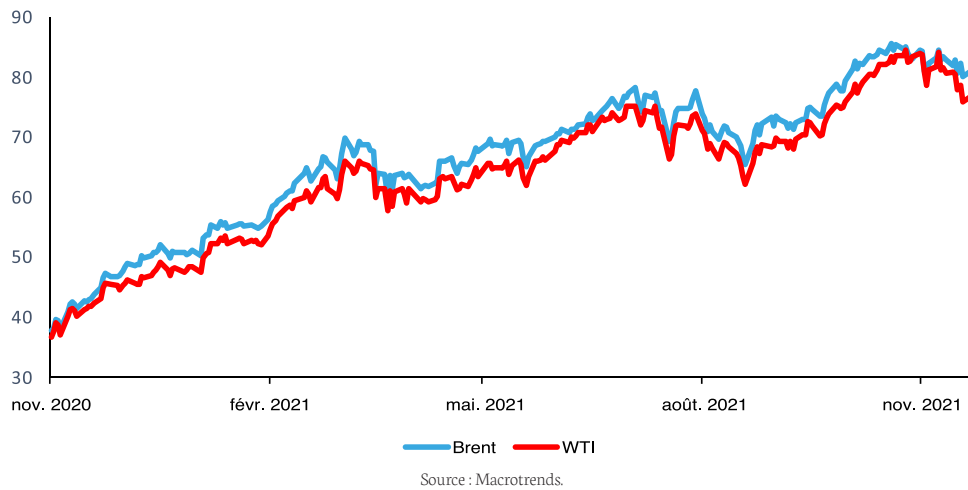


- **Pétrole**

Tout comme pour les marchés financiers, le marché du pétrole brut a été remarquablement secoué par la découverte du nouveau variant de la Covid-19, à savoir le variant Omicron. La Figure 7 révèle que, tout au long de ce mois de novembre 2021, les cours du pétrole brut ont progressivement baissé, à telle enseigne atteindre

80,9 USD pour le Brent et 76,7 USD pour le WTI à la dernière semaine dudit mois. Il y a donc nécessité que les pays membres de l'OPEP modifient leur calendrier de production en réaction à la découverte de ce variant, sinon l'excès de la demande de l'or noir sur l'offre entrainera une flambée vertigineuse des prix.

Figure 7 » Évolution journalière des cours du Pétrole (en USD par baril)

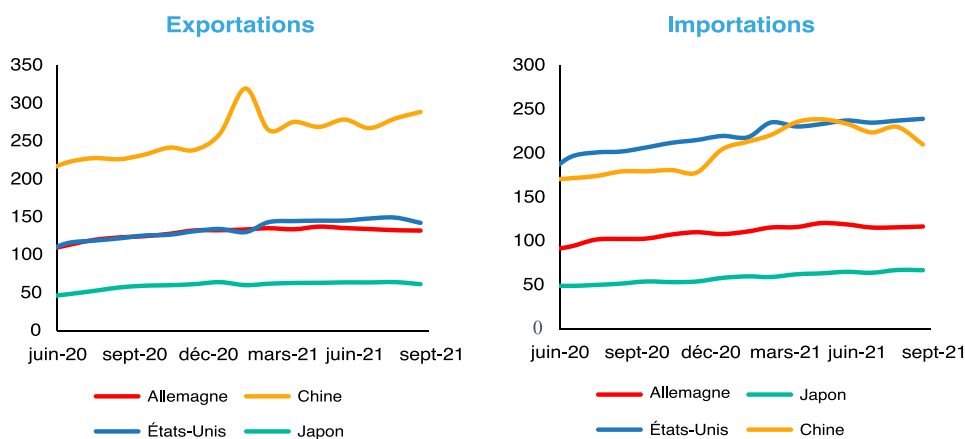


I.6. Commerce international

Les perspectives d'une reprise vigoureuse des échanges commerciaux se sont améliorées, étant donné que le commerce des marchandises a progressé plus vite que prévu au second semestre de 2021 (cf. Figure 8). Selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le commerce mondial des marchandises en volume devrait augmenter de 8,0% d'ici fin 2021, après avoir baissé de 5,3% en 2020, poursuivant ainsi son redressement après l'effondrement dû à la pandémie. La croissance des échanges devrait ensuite ralentir à 4,0% en 2022, les effets inhibiteurs de la pandémie ne s'étant pas totalement amortis.

Si les tendances actuelles des échanges commerciaux - telles qu'il en ressort de la Figure 8 - demeurent inchangées, alors l'économie chinoise devrait être le principal levier du rythme d'expansion du commerce mondial d'ici l'année prochaine. Par contre, les États-Unis, en tant que principal challenger de la Chine, enregistrent une dégradation progressive de son solde commercial. En effet, les importations américaines s'évaluent à un niveau modérément supérieur à 200 milliards de USD, alors que les exportations oscillent autour de 150 milliards de USD. Il n'est donc pas aberrant de conjecturer une potentielle hégémonie de l'économie chinoise dans les échanges mondiaux.

Figure 8 » Évolution mensuelle des échanges commerciaux dans le monde (en milliards de USD)



Source : OCDE.

Par ailleurs, comme indiqué dans les précédents bulletins mensuels de Congo Challenge, les perspectives relativement positives du commerce mondial sont susceptibles de s'assombrir à cause de trois principaux facteurs : (i) les disparités régionales ; (ii) la faiblesse du commerce des services ; et (iii) le retard enregistré par les calendriers de vaccination dans les pays moins

avancés. La COVID-19 continue de représenter la plus grave menace pour les perspectives commerciales, car toute reprise espérée pourrait être facilement compromise par de nouvelles vagues d'infection, la cinquième vague faisant déjà résurgence en Europe occidentale.

Encadré 1. Découverte du variant « Omicron » de la Covid-19 : Vers un accord mondial sur les pandémies ?

C'est au cours de la dernière semaine du mois de novembre 2021 qu'a été détecté, en Afrique du Sud, un nouveau variant de la Covid-19 : le variant « Omicron ». La contagiosité et la résistance au vaccin de ce nouveau variant suscitent l'inquiétude au sein de la communauté internationale.

En dépit de cette situation à première vue urgente, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que plusieurs détails relatifs à ce variant sont à étudier avant toute confirmation de sa haute virulence, tout en reconnaissant que la probabilité qu'Omicron se répande au niveau mondial demeure assez élevée.

En Amérique latine, le Brésil a annoncé à la fin du mois de novembre deux premiers cas du variant Omicron chez des voyageurs en provenance de l'Afrique du Sud. Face à la panique généralisée que sème ce variant, l'OMS recommande aux États membres une réponse rationnelle et cohérente pour contrecarrer cette nouvelle vague d'infections.

Du côté de l'Europe, plus de 40 cas de contaminations ont été confirmés dans dix pays de l'Union Européen. En Asie, le Japon a confirmé son premier cas du variant Omicron chez un homme revenu de la Namibie.

Ce qui est préoccupant, voire redoutable avec l'apparition de ce nouveau variant, c'est que les vaccins actuels contre la Covid-19 seraient moins efficaces contre le variant Omicron. D'après le Patron de l'entreprise pharmaceutique américaine « Moderna », il faudra plusieurs mois pour mettre au point un nouveau vaccin plus efficace. Dans l'entre-temps, l'OMS rassure qu'elle travaille en collaboration avec plusieurs organismes partenaires à travers la planète pour combler les lacunes de connaissances relatives à la transmission du nouveau variant, la gravité de la maladie et l'efficacité des vaccins existants.

Le climat d'incertitude engendré par l'apparition du variant Omicron a obligé plusieurs gouvernements du monde à serrer de nouveau les vis en fermant leurs frontières aux voyageurs en provenance principalement de l'Afrique australe. D'après le Directeur Général de l'OMS, ces mesures brutales sont susceptibles d'aggraver les inégalités entre les pays, en défaveur notamment de l'Afrique noire. Il y a donc nécessité d'optimiser les mesures de santé publique et les mesures sociales, tout en ne pénalisant pas les pays d'Afrique australe (Afrique du Sud et Botswana notamment).

Les restrictions imposées par plusieurs pays du monde pour protéger leurs citoyens du variant Omicron potentiellement dangereux ont eu pour principal corolaire l'isolement des pays d'Afrique australe, alors que ces derniers n'ont fait qu'alerter en toute transparence la découverte dudit variant. Au regard de cette « injustice » qui pénalise ces pays, il s'avère indispensable de disposer d'un **accord mondial sur les pandémies**. Cet accord international juridiquement contraignant viserait, d'une part, à prévenir et combattre les futures pandémies, et d'autre part, à privilégier une action coordonnée, transparente et non-discriminatoire dans les politiques d'endiguement à mettre en œuvre.

Ce projet d'accord sur lequel les membres de l'OMS se sont mis informellement d'accord prévoit la création « d'un organe intergouvernemental » en vue de rédiger et négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Selon le projet de décision, le groupe intergouvernemental de négociation d'un nouveau texte devra se réunir une première fois avant le mois de mars 2022. Un rapport intermédiaire est attendu au cours du mois de mai 2023. Le résultat devrait être sur la table pour l'Assemblée mondiale de la Santé dès mai 2024, selon le projet qui doit être avalisé par les 194 États membres.

C'est dans cette même optique que le président sud-africain Cyril Ramaphosa s'était exprimé le dimanche 28 novembre 2021 pour inviter les pays ayant imposé des restrictions de voyage aux Sud-Africains, après la détection d'un nouveau variant du coronavirus, Omicron, par des scientifiques de son pays, de les lever urgemment, les jugeant dépourvues de « justification scientifique ». Pour lui, il s'agit d'une forme de « discrimination » contre son pays et les pays voisins. Ainsi, a-t-il dit : « Nous appelons tous les pays qui ont imposé des interdictions de voyager à notre pays, et à nos pays frères d'Afrique australe, à revenir d'urgence sur leurs décisions et à lever les interdictions

qu'ils ont imposées avant que d'autres dommages ne soient causés à nos économies ». « Il n'y a aucune justification scientifique au maintien de ces restrictions. Nous savons que ce virus, comme tous les virus, mute et forme de nouvelles variantes », a-t-il ajouté.



II. Contexte national

II.1. Evolution de l'économie nationale

L'actualité économique du mois de novembre 2021 a été marquée par plusieurs faits dont (i) le dépôt et discussion de la loi des finances rectificative 2021 ; (ii) la présentation de la loi des finances 2022 par le Gouvernement ; (iii) la problématique des crédits budgétaires alloués au ministère de la pêche et élevage ; (iv) les subsides pour l'accès à l'électricité aux personnes vivant dans les zones non desservies ; (v) le positionnement de la RDC dans la production des batteries électriques dans le monde et ; (vi) la majoration des tarifs de dédouanement des marchandises par la DGDA. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous :

- Collectif budgétaire² et discussion de la loi des finances rectificative 2021

L'élaboration du projet de Loi de finances rectificative est une prérogative du Gouvernement qui le soumet par la suite à la chambre de représentation nationale (Assemblée nationale) pour adoption. Ainsi, il convient de préciser que les chocs exogènes constituent les principaux faits générateurs du collectif budgétaire. En effet, les chocs exogènes perturbent l'exécution normale du budget de l'Etat car pouvant réduire sa capacité à collecter les recettes ou accroître le niveau de dépenses pour amortir lesdits chocs. En tenant compte de ces perturbations, le collectif budgétaire permet de (i) traduire une nouvelle orientation de la politique économique et budgétaire et (ii) s'adapter à la conjoncture économique.

En ce qui concerne la RDC, plusieurs facteurs ont conduit à l'élaboration du projet de loi de finances rectificative 2021. Il s'agit notamment de : (i) l'investiture d'un nouveau Gouvernement avec un programme et des priorités différents que celui sortant ; (ii) l'avènement de la troisième vague de la Covid-19

ayant nécessité des moyens complémentaires pour y faire face ; (iii) l'éruption volcanique de Nyiragongo, etc.

C'est ainsi que, au cours de la séance plénière du 13 novembre 2021, l'Assemblée nationale avait déclaré recevable le Projet de Loi de finances rectificative 2021. Ce projet, présente en équilibre les recettes et dépenses à hauteur de 16 612,6 milliards de CDF, soit une variation positive de 13,7% par rapport au budget initial chiffré à 14 620,5 milliards de CDF.

S'agissant des recettes, elles ont augmenté de 13,69% dans la loi de finances rectificative en comparaison à leur niveau dans la loi de finances initiale. Les recettes fiscales ont représenté 52,15% des dépenses totales dans la loi de finances rectificative contre 50,33% dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 1,82%.

En ce qui concerne les dépenses, il apparaît que les investissements ont augmenté de 2,53% dans la loi des finances rectificatives comparativement à la loi des finances initiale. En effet, dans la loi de finances initiale, les dépenses en capital ont représenté 29,21% des dépenses totales contre une proportion de 31,74% dans la loi de finances rectificative. Ainsi, même si ledit accroissement n'est pas très significatif, il y a lieu de maintenir cette trajectoire compte tenu de l'importance de l'investissement dans la croissance et le développement économique. Cependant, il y a lieu de canaliser ces investissements vers des secteurs pertinents et porteurs de croissance.

2. L'expression « collectif budgétaire » est employée communément pour qualifier les lois de finances rectificatives (LFR). Ces lois sont les seules permettant de modifier en cours d'année, de manière significative, les dispositions de la Loi de finances initiale (LFI) concernant notamment les plafonds des dépenses du budget de l'Etat et les données générales de l'équilibre budgétaire.

- **Crédits budgétaires alloués au ministère de la pêche et élevage**

En ce qui concerne l'investissement dans les secteurs de pêche et élevage, des crédits budgétaires de l'ordre 8,943 millions USD ont été prévus dans le budget 2021 sur ressources propres au ministère de la pêche et élevage. Ces fonds ont été destinés à l'acquisition de deux chalutiers pour la Société Congolaise de Pêche (SOCOPE) et plusieurs autres investissements. Parmi lesquels, la création d'un centre pilote de multiplication et de diffusion des géniteurs améliorés des petits ruminants ; la réhabilitation des centres de pêche ; l'appui pour une pisciculture intensive dans le cadre du Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de la Covid-19 (PMUAIC-19) dans 6 provinces pilotes cibles de la RDC (Kwilu, Kwango, Kasai, Haut-Katanga, Kinshasa et Kongo Central) ainsi que le renforcement de la couverture zoo-vaccinale des animaux d'élevage.

Aussi, des investissements sur ressources extérieures ont été estimés à 22,076 millions USD et ont été destinés à deux autres projets-phares dont le LEAF II (Projet de gestion intégrée des pêcheries et des ressources en eau de lacs Edouard et Albert) ainsi que le projet TCP/SFS pour le contrôle de la rage humaine transmise par le chien.

Au total, les crédits budgétaires alloués en 2021 au ministère de la pêche et élevage dans son ensemble sont évalués à 44,285 millions dont 2,139 millions USD pour les rémunérations, 4,717 millions USD pour le fonctionnement du ministère ou encore 4,872 millions USD pour les investissements sur transferts aux provinces et ETD (Entités Territoriales Décentralisées).

Ces projets peuvent, s'ils sont bien menés et gérés, donner une impulsion quantitative et qualitative des produits de la pêche et de l'élevage en réponse à la problématique d'autosuffisance alimentaire et atténuer l'impérialisme des importateurs sur le marché congolais.

- **Subside pour l'accès à l'électricité aux personnes vivant dans les zones non desservies**

La Société Financière Internationale (SFI) et la République Démocratique du Congo par le biais de son ministère des finances, se sont associées afin d'apporter une énergie propre à plus de 1,5 millions de personnes vivant dans les milieux jusque-là non desservis par la Société Nationale d'Electricité (SNEL). Cet engagement entre les deux parties a été pris à travers la signature d'un accord, le jeudi 11 novembre 2021, dans le cadre du programme « Scaling Mini-Grid » du Groupe de la Banque mondiale en faveur des foyers, des entreprises, des écoles et des hôpitaux.

Avec ses organisations sœurs, la Banque mondiale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), la SFI s'est engagée à collaborer avec les autorités congolaises afin d'attirer des opérateurs privés pour développer, financer et exploiter des mini-réseaux à travers des partenariats public-privés. L'objectif est de soutenir la République Démocratique du Congo dans son ambition de connecter à l'électricité 30% de sa population à l'horizon 2024, contre à peine 19% actuellement.

Grâce à une source d'énergie renouvelable en général des panneaux solaires, associée à un stockage par batteries et à un système local de distribution, les mini-réseaux verts pourraient alimenter des foyers, des petites entreprises et des industries non raccordés aux réseaux nationaux. Si le marché est encore sous-développé, les innovations en matière des technologies et des modèles commerciaux, ainsi que la baisse des coûts, pourraient faire de ces mini-réseaux une solution de plus en plus populaire en Afrique.

Avec un objectif de plus de 200 mégawatts de capacité installée répartis sur deux projets initiaux de mini-réseaux et représentant un investissement total de plus de 400 millions de dollars américains, le programme SMG pour la RDC constitue la plus grande opération en préparation dans ce domaine sur le continent africain.

Selon le rapport de suivi de l'ODD 7, l'Afrique subsaharienne concentre les trois quarts du déficit mondial en matière d'accès, avec 570 millions de personnes, soit environ la moitié de la population du continent non raccordées à l'électricité en 2019. D'après les estimations de la Banque mondiale, 90 % de la population mondiale sans accès à l'électricité vivra dans cette région à l'horizon 2030.

Le marché des mini-réseaux représente une opportunité d'investissement estimée par la Banque mondiale à plus de 200 milliards de dollars pour connecter 500 millions de personnes à 210 000 mini-réseaux d'ici à 2030 dans les pays d'Afrique et d'Asie.

En plus d'être rentables, les mini-réseaux peuvent aussi avoir un impact positif sur l'environnement. Par exemple, 210 000 mini-réseaux alimentés par l'énergie solaire permettraient d'éviter le rejet de 1,5 milliard de tonnes d'émissions de CO₂. Ils peuvent également offrir aux services publics nationaux une solution intéressante en ouvrant la voie à une expansion financièrement plus viable des réseaux électriques. Cependant, il y a lieu de noter que, en ce qui concerne la RDC, l'hydroélectricité semble être la meilleure alternative comparativement aux mini-réseaux.

En effet, il est indispensable de réaliser une étude approfondie sur les dividendes que la RDC pourrait en tirer ainsi que la pertinence de souscrire à ce type de projet. En effet, avec des ressources financières de 50 milliards de USD, il est possible de construire Inga 10 et de desservir presque le même effectif que celui des mini-réseaux. Ainsi, avec 200 milliards, la RDC pourrait atteindre un plus grand effectif en investissant dans l'hydroélectricité qui est aussi verte. Avec une bonne gouvernance et d'un leadership éclairé, la RDC pourra conduire à bout ce projet et en tirer meilleur bénéfice.

- **Production des batteries électriques : la RDC en position stratégique**

Le Premier Ministre, son excellence Jean-Michel Sama Lukonde, a reçu le mercredi 10 novembre 2021,

à la primature, le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique, Antonio M.A. Pedro, accompagné par le Ministre de l'Industrie, Julien Paluku Kahongya. Leur entrevue a tourné autour du Business Forum consacré au développement d'une chaîne de valeur et d'un marché dynamique pour les batteries, véhicules électriques et énergies renouvelables en Afrique, forum organisé par le Ministère de l'Industrie et qui s'est tenu du 24 au 25 novembre 2021.

En effet, compte tenu du fait que la RDC dispose de tous les atouts nécessaires pour se positionner comme pays précurseur dans la production des batteries électriques sur le continent africain et même dans le monde, ce Business Forum avait donc pour but principal de présenter les chiffres du rapport Bloomberg montrant comment la RDC peut produire des batteries trois fois moins chères que les USA et la Chine et deux fois moins chères que la Pologne. Aussi, il était question de présenter certains indicateurs importants qui confirment le positionnement de la RDC dans la transition énergétique qui préoccupe le monde aujourd'hui afin de stimuler le développement d'une chaîne de valeur et d'un marché dynamique pour les batteries, véhicules électriques et énergies renouvelables en Afrique.

Ainsi donc, pour parvenir à la concrétisation de cette ambition, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo devra fournir des efforts supplémentaires notamment en ce qui concerne le climat des affaires. Les conclusions de ce forum, si elles sont matérialisées et implémentées, peuvent contribuer à une mise en œuvre intelligente de la zone de libre-échange continentale (ZLECAf) étant donné qu'à travers la production des batteries électriques en Afrique et en RDC en particulier, les échanges commerciaux pourront s'intensifier sur le continent africain.

- La majoration des tarifs de dédouanement des marchandises par la DGDA

Considéré dans la théorie de l'échange international comme l'un des principaux instruments du protectionnisme, le droit de douane ou le tarif douanier peut favoriser ou défavoriser l'industrialisation par substitution aux importations. La majoration de ce tarif doit s'opérer sur base d'un certain seuil à ne pas franchir et certains critères. Si ce tarif est mal défini, il aura des conséquences néfastes sur l'assiette fiscale et même sur le niveau général des prix.

Le mardi 02 novembre 2021, la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) a adressé à ses usagers via une note circulaire les précisions sur la majoration des tarifs pour le dédouanement des marchandises passant de 14.000 USD à 17.000 USD. La dernière modification de ses tarifs de dédouanement date de 2017 suite à la situation difficile que traversait le pays sur le plan économique à l'époque. Dès lors, il y a lieu de s'interroger sur les raisons principales de cette nouvelle modification alors que les causes de la réduction des tarifs se sont même aggravées suite à la crise sanitaire qui s'est ajoutée à la liste de problèmes économiques que connaissent déjà la RDC.

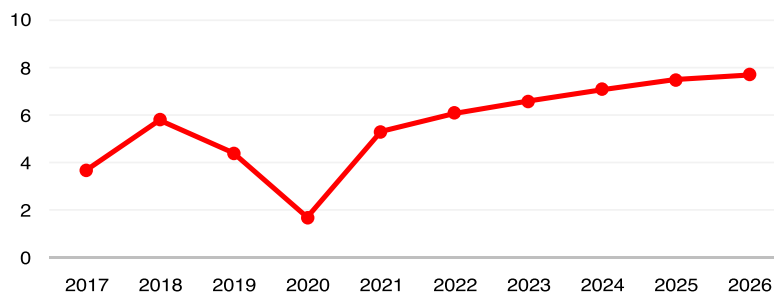
Cependant, un contraste s'observe entre ces nouvelles politiques fiscale et commerciale et les promesses faites par son excellence le Président de la République. Il a garanti la réduction des tarifs douaniers considérés comme les prix les plus élevés de la planète, la

diminution des tracasseries dans les postes frontaliers, etc. A cet effet, la majoration des tarifs de douanes pourrait avoir comme corolaire majeur l'augmentation des prix sur les marchés locaux qui sera une sorte d'apnée à la population pendant cette période de crise sanitaire à Covid-19. Trop d'impôt tue l'impôt dit-on. Une telle décision devrait être prise après analyse de tous les contours (avantages et désavantages) afin de tirer les bénéfices qualitatifs et quantitatifs nets.

II.1.1. Activité économique

Etant toujours en situation de fragilité, la République Démocratique du Congo dont l'économie demeure très dépendante du secteur minier, reste soumise aux aléas des cours internationaux. Les perspectives de croissance de 2021 à 2026 sont toutefois plus favorables. En 2019, la baisse des cours des matières premières avait fortement fragilisé le cadre économique au point de nécessiter l'intervention d'urgence du FMI. La remontée rapide des cours internationaux en 2020 a permis à l'économie de contenir une partie des effets de la crise sanitaire et d'afficher une légère croissance (1,7%). Le FMI a, par ailleurs, approuvé en juillet 2021 un programme de trois ans avec la RDC, appuyé par une facilité élargie de crédit (FEC) et pour un montant de 1,5 milliards USD, alors que le pays n'avait pas connu de programme de financement avec le FMI depuis près de 10 ans. La croissance du PIB s'établirait à 6,1% en 2022 contre 5,3% estimée en 2021, soutenue par une forte performance du secteur minier (Figure 9).

Figure 9 » Evolution et projection du taux de croissance du PIB réel (%)



Source : CPCM, 2021.



Aussi, La BCC anticipe également une reprise en 2021 sous l'hypothèse toutefois qu'il n'y ait pas de nouvelle vague Covid-19, et d'un bon déroulement de la campagne de vaccination. La mise en production des mines de cuivre de Kamoia depuis juillet 2021 et la bonne tenue des cours du cobalt (qui ont franchi le niveau de 50 000 USD depuis fin juillet 2021, contre 31 933 USD à fin décembre 2020) devraient permettre de confirmer ces prévisions.

D'un autre côté, suite au programme d'appui au développement agro-industriel de Ngandajika (PRODAN), constituant la phase pilote d'une opération visant à mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales pour développer de pôles de développement agricoles, le Conseil d'administration de la Banque Africaine de Développement (BAD) a approuvé le vendredi 19 novembre 2021, sa première phase de financement de 93,1 millions USD pour un montant total de 376,7 millions USD.

Ce programme d'appui au développement pourrait faire directement bénéficier plus de 131 413 ménages, soit environ 750 000 personnes dont 52% de femmes et indirectement à 500 000 ménages agricoles. Il pourrait induire la création et la consolidation d'environ 35 PME privées agricoles dont 40% de PME des femmes ; 40 000 emplois directs jeunes (18-25 ans) seront créés (30% de filles) ; 20 000 emplois directs autres que jeunes créés (30% de femmes).

L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés et de leurs revenus grâce à un meilleur accès aux marchés, aux intrants agricoles, et aux services connexes y afférents pourraient intrinsèquement découler dudit programme.

Enfin, il sied de signaler que le PRODAN constitue la phase pilote d'une opération visant à mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales pour développer de pôles de développement agricoles, à travers la création de parcs agro-industriels dans chacune des 22 provinces du pays, afin de stimuler une croissance annuelle du secteur agricole de plus de 6 %. L'objectif est de réduire la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, de créer des emplois et des revenus durables. Le programme cible les zones fragiles et défavorisées sur le plan économique, social et environnemental, mais dotées d'un potentiel agricole important, et dont le développement durable pourrait contribuer à améliorer la sécurité alimentaire du pays. S'agissant du domaine de parcs agro-industriels, il y a lieu d'insister sur la nécessité de mener les initiatives au bout étant donné la mauvaise expérience avec l'arrêt brutal et injustifié des financements du parc agro-industrie de Bukanga-Lonzo qui devrait constituer un vivier important pour le pays.

Encadré 2. Enjeux sur la production des batteries électriques en RDC

1. Contexte

La technologie du stockage d'électricité par batteries semble promise à un grand avenir. Elle répond aux contraintes d'un réseau électrique accueillant une part croissante d'énergies renouvelables intermittentes, tout en ouvrant la voie à une réduction de l'empreinte carbone des activités de transport par leur électrification. Des progrès significatifs en termes de performance et de coût de fabrication ont été obtenus ces dernières années, notamment grâce à l'essor des équipements électroniques portables et le développement des solutions lithium-ion. La perspective d'un élargissement de la base de clients aux secteurs énergétique et automobile mondiale conduit à des investissements massifs dans les capacités de production.

Une course au gigantisme est lancée, mais elle se joue principalement en Asie et dans une moindre mesure, en Amérique du Nord. L'Afrique quant à elle trainerait les pieds pourtant regorgeant d'énormes potentiels pour la fabrication de cette technologie.

Si l'on part du postulat selon lequel la menace du réchauffement climatique est désormais prise au sérieux, alors tout porte à croire que l'électricité sera l'énergie de l'avenir. Deux considérations principales appuient cette hypothèse. Tout d'abord, le secteur électrique est très carboné en moyenne à l'échelle mondiale (42% des émissions de CO2 liées à l'énergie selon l'AIE). Compte tenu des technologies existantes et nouvelles, il n'est pas étonnant que les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre soient déployés prioritairement dans le secteur électrique. Aidées par les spectaculaires baisses de coûts observées ces dernières années, les énergies renouvelables ont ainsi représenté 55% des nouvelles capacités de production électriques mises en service dans le monde en 2016 (BNEF, UNEP, 2017). Si la tendance se confirme, il devient alors pertinent d'utiliser cette électricité décarbonée pour couvrir une plus grande variété de nos besoins énergétiques, en particulier dans le domaine du transport qui reste dominée par la combustion des produits pétroliers et représente 23% des émissions globales en 2015 (AIE, 2016).

Aussi attrayante soit-elle, la perspective d'un avenir « tout électrique » incluant une part significative de renouvelables intermittentes va devoir reposer sur un dispositif clé, le stockage. Cette possibilité de convertir l'électricité en une autre forme d'électricité en temps voulu permettrait, d'une part, de réconcilier les énergies renouvelables intermittentes et les impératifs de continuité des fournitures et, d'autre part, de faire du véhicule électrique une alternative décarbonée crédible au véhicule thermique. Le défi est à la fois technique et économique, puisqu'il faut améliorer les potentialités des différentes solutions de stockage et faire baisser leurs coûts de productions pour rendre possible une adoption à grande échelle.

Le stockage apparaît alors comme un enjeu industriel et stratégique de premier ordre pour tout Etat sérieusement engagé dans une dynamique de transition bas-carbone. S'assurer la maîtrise de solutions vouées à devenir aussi centrales pour le système énergétique et la mobilité est d'abord une nécessité en termes d'indépendance technologique, mais aussi une opportunité en termes de création d'emplois et de richesse.

La RDC possède un sous-sol riche ainsi que des ressources minières importantes et diverses (Cuivre, cobalt, coltan, or, diamants). Premier producteur mondial de cobalt, une matière première stratégique pour l'industrie automobile³.

Les analystes et observateurs sont unanimes. La demande de lithium ne peut que continuer à croître à court et moyen terme, ce qui soutiendra une hausse des prix. Comme le nickel ou le cobalt, le lithium entre en effet dans la production des batteries lithium-ion, indispensables aux véhicules électriques. Or, selon une analyse de BloombergNEF parue mi-janvier 2021, les ventes de ces voitures devraient augmenter de 60% cette année et continuer de progresser sur la décennie, grâce notamment à des politiques incitatives dans la plupart des pays et à la fin annoncée du moteur diesel.

Le Cuivre, le lithium, le nickel, les terres rares ou le cobalt sont des métaux essentiels pour le monde décarboné de demain. Par ailleurs, la RDC possède des énormes gisements de ces minerais.

Le lithium quant à lui pourrait prendre plus d'importance dans la composition des batteries de nouvelle génération. La recherche continue pourrait permettre d'identifier d'autres produits. On parle de lithium, mais aussi de nickel et même de cathode d'aluminium. Plusieurs métaux sont testés. Aujourd'hui c'est le lithium, mais demain, cela pourrait être d'autres combinaisons.

2. Potentiel stratégique de la RDC

La république démocratique du Congo possède un des sous-sols les plus riches du monde. Le pays détient au moins 60 % des réserves mondiales connues du cobalt (deux tiers des réserves mondiales). Le pays abrite aussi des gîtes minéraux inexplorés de terres rares, vecteurs essentiels des nouvelles technologies. Les profits sont importants et les réserves géologiques pour quelques substances de la R.D Congo sont :

3. Ministère de l'économie, des finances et de la relance de la république de France, direction générale du trésor, le 06 janvier 2020.

Tableau 1 » Quelques réserves géologiques de la RDC

N°	Substances minérales	Quantité (tonnes)
1	Cuivre	75 000 000
2	Lithium	31 000 000
3	Niobium	30 000 000
4	Manganèse	7 000 000
5	Zinc	7 000 000
6	Cobalt	4 500 000
7	Fer	1 000 000
8	Cassitérite	450 000
9	Or	600
10	Diamant	(Carats) 206 000 000
11	Nickel	N/A
12	Terres rares	N/A

Source : www.cami.cd.

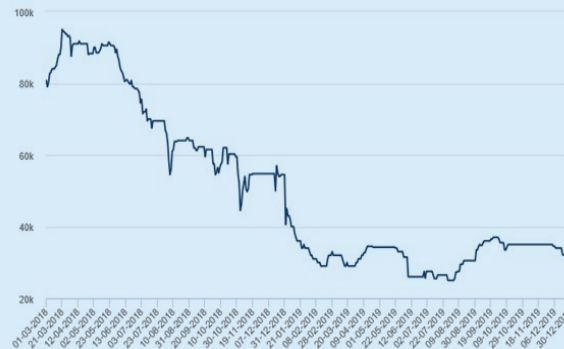
Le pays est 1^{er} producteur mondial de cobalt (60% des réserves mondiales) avec 74000 T de production annuelle (+15% par rapport à 2016), minerai stratégique (associé au cuivre ou au nickel) qui sert à la fabrication de batteries automobiles et qui est exporté en quasi-totalité vers la Chine. La flambée des cours a provoqué une ruée des creuseurs vers le cobalt (200 000 selon Trafigura) qui fournirait entre 20 à 40% du cobalt produit en RDC.

L'inversion du cycle des matières premières et le rebond des cours mondiaux qui s'en est suivi en 2017 (cuivre : +60% à 7100 \$/t, cobalt : +125,98 % 71000 \$/t et de l'or +20% à 1300 \$ l'once) a favorisé une croissance des volumes des productions (+9,3 % pour le cuivre, +18% pour le cobalt). Seule la production pétrolière reste orientée à la baisse (-4,8 %). Durant le premier trimestre 2018, le cours du cuivre, qui reste élevé, s'est légèrement tassé (-3% soit 6990 \$/T). Sur cette même période, les cours du cobalt, matière première stratégique pour l'industrie des batteries automobiles électriques, continuait à fortement progresser (+39%, passant de 71 000 \$/T à 97 000 \$/T). La demande mondiale pour ce minerai, pour lequel la RDC est le principal producteur mondial (60% de l'offre mondiale), est très forte et résolument orientée à la hausse sur le long terme, compte tenu des besoins de l'industrie automobile dont la demande pourrait passer de 90 000T/ans à 122 000T/an à l'horizon 2025.

L'année 2019 a été marquée par la baisse des cours du cuivre et du cobalt⁴. La chute des cours du cobalt s'est confirmée de façon continue tout au long de l'année 2019, ceux-ci étant divisés par 3 entre le pic atteint en mars 2018 (95000 \$/T) et les cours actuels (32 000 \$/T) ; celle du cuivre a également connu une baisse par paliers de 6500 \$/T en février à la barre symbolique des 6000 \$/T au début de l'été. Fin décembre, les cours mondiaux du cuivre étaient à 6200\$/T.

4. Le potentiel des ressources naturelles de la RDC est estimé à 24 Mds\$ de minerais non exploités.

Figure 10 » Cours du cobalt, mars 2018 – année civile 2019



Source : London Metal Exchange (LME).

Figure 11 » Cours du cuivre, Année civile 2019



Source : London Metal Exchange (LME).

Le nickel est fréquemment associé au cobalt dans les dépôts miniers, il est particulièrement apprécié pour les alliages qu'il forme. Longtemps confondu avec l'argent ou le cuivre, le nickel est aujourd'hui utilisé pour la confection de monnaie et en alliage dans l'industrie.

Dans le même temps, un rapport réalisé par le cabinet d'étude de marché Market Research Future (MRF) et relayé le 10 mars par GlobeNewswire, vient confirmer l'optimisme à propos du lithium. À en croire les auteurs du document, le marché mondial des batteries lithium-ion (utilisées dans les véhicules électriques et certains appareils électroniques) connaîtra un taux de croissance annuel composé de 15,90% jusqu'en 2026.

Les terres rares quant à elles sont un groupe de 17 éléments chimiquement apparentés sous forme minérale, notamment le scandium, l'yttrium et les quinze lanthanides (y compris le néodyme et le praséodyme). Ces métaux ont des propriétés magnétiques et optiques utiles et prisées par plusieurs secteurs. Ils sont ainsi utilisés dans des fabrications de haute technologie, dans les voitures électriques et hybrides (pour alléger les batteries et composants des moteurs), les panneaux photovoltaïques et les éoliennes. On les retrouve également dans les puces de smartphones, les écrans d'ordinateurs portables, les tableaux d'affichage des stades, la robotique, l'aéronautique, les lasers médicaux. L'industrie de la défense les utilise pour fabriquer des capteurs de radars ou sonars, mais également des systèmes d'armes et de ciblage.

Outre leur richesse agricole, les Kivu disposent de ressources minérales : étain (Sn), tantale (Ta), tungstène (ou wolfram, W), or (Au), plus un peu de platine (Pt) et de palladium (Pd) ainsi que des terres rares (Rare Earth Elements, REE).

3. Avantages de la production locale

Les avantages de la production des batteries en RDC sont :

- Réduction du coût de production et
- Stabilité politique

a. Réduction du coût de production

Afin de comprendre les atouts qu'offre la production locale, il est important de l'illustrer par la relation suivante :

$$\text{soit } X = X_1 + X_2 + X_3 + X_4$$

X = coût du produit fini (batterie)

X_1 = coût de production de la matière première

X_2 = coût du transport jusqu'au lieu de transformation

X_3 = raffinage

X_4 = main d'oeuvre

Il ressort de la relation ci-haut que la batterie produite en RDC sera beaucoup moins chère car : le transport sera quasi nul et la main d'oeuvre sera réduite pratiquement de 50%. De ce fait, le coût du produit fini sera ainsi beaucoup moins cher que celui que nous avons actuellement.

b. Stabilité politique

Depuis près de 20 ans, l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) subit les conséquences du génocide rwandais. La région des Kivu est éloignée de la capitale, Kinshasa, qui n'y exerce quasiment aucun contrôle effectif. Ce vide laissé par un État congolais « failli » est à l'origine d'une tension persistante entre la RDC et le Rwanda, la région étant une zone grise abritant de nombreux groupes armés congolais et étrangers. Les Kivu sont ainsi devenus un champ de manœuvre pour des hommes en armes qui y cherchent des moyens de subsistance (alimentaire) et des sources de revenu leur permettant de soutenir les opérations, en même temps qu'une sorte d'exutoire géographique pour le surcroît de population massée autour des Grands Lacs. Par contre, une production locale c'est-à-dire transformation sur place, cela réduirait sensiblement voire même pourrait faire disparaître la production illícite et augmentera la traçabilité des minerais.

Conclusion

La RDC pourrait tirer meilleure partie de ses richesses minérales exceptionnelles, en commençant par rendre le cadre réglementaire transparent, en le stabilisant et en rassurant pour attirer les investisseurs. Pour développer ces mines qui donneront un jour du lithium, du nickel et d'autres métaux, il faut d'abord les découvrir, c'est-à-dire investir dans la recherche et l'exploration, pour identifier des gisements et les développer en mines plus tard. Outre un cadre réglementaire et un régime fiscal attractif, il faut une capacité institutionnelle pour administrer le secteur et un encadrement effectif de l'administration des mines pour assurer aux investisseurs les conditions optimales d'investissement.

De plus, la RDC, en tant que pays-solution au réchauffement climatique, devrait capter ce marché pour faire bénéficier sa population par la transformation de ses minerais qui ne doivent plus être exportés à l'état brut, et ce, conformément au nouveau code minier dont le moratoire de 3 ans accordé aux opérateurs miniers a expiré.

II.1.2 Dynamique des prix

La dynamique des prix durant le mois de novembre est demeurée stable. Il faudrait signaler que cette stabilité des prix intérieurs se fait observer depuis le début de cette année. Comparée à la trajectoire des prix du mois précédent, il s'observe donc une légère accélération ce mois-ci. En effet, l'inflation hebdomadaire s'est donc évaluée à 0,15% à la troisième semaine de ce mois contre 0,38% à la clôture du mois précédent.

Pour ce qui est du taux d'inflation en glissement annuel, il s'est situé à 5,25% durant cette même période, soit une hausse de 4,75% comparée à celui enregistré à la clôture d'octobre 2021.

Quant au taux d'inflation annualisé, il est anticipé à 4,79% à la fin de cette année. Cette prévision est relativement supérieure à celle du mois précédent où l'inflation annualisée s'est établie à 4,59%, soit une variation positive de 4,36%. Cependant, comparé au taux d'inflation de 15,76% observé en fin 2020, cette prévision demeure très optimiste et sa réalisation devrait consolider cette stabilité. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'inflation en novembre 2021.

Tableau 2 » Évolution de l'inflation (novembre 2021)

	Inflation hebdomadaire	Inflation cumulée	Inflation en glissement annuel	Inflation annualisée
Semaine 1	0,14	3,93	5,10	4,66
Semaine 2	0,14	4,07	5,19	4,72
Semaine 3	0,15	4,23	5,25	4,79

Source : BCC, novembre 2021.

Comme dans ses précédents mensuels, Congo Challenge rappelle que, bien que cette stabilité demeure consolidée depuis le début de l'année, il faudrait craindre quelques contrecoups dont : (i) l'instabilité politique qui pourrait prévaloir compte tenu des marches et soulèvements publics engendrés par la désignation des nouveaux animateurs de la CENI ; (ii) les divergences de visions et d'opinions existantes au sein de l'Union Sacrée, lesquelles tendent à fragiliser le pouvoir du régime ; (iii) l'insécurité à l'Est du pays ainsi que (iv) la possibilité d'une quatrième vague de la Covid-19 dans un contexte où la couverture vaccinale demeure relativement faible.

Du point de vue économique, Congo Challenge rappelle une fois de plus que ladite stabilité sera confrontée à la contrainte de faible mobilisation des recettes publiques contre des besoins importants non satisfaits alors que le pays dispose d'un potentiel fiscal élevé. A ce titre, Congo Challenge insiste sur la nécessité d'opérer des réformes pertinentes en matière de mobilisation de recettes publiques pour financer les besoins de l'Etat et asseoir cette stabilité.



II.1.3 Marché monétaire

À la troisième semaine de novembre 2021, la situation monétaire s'est caractérisée par une stabilité de la base monétaire qui a légèrement régressé de 0,05% comparée à son niveau de fin octobre 2021. Cette stabilité s'explique par la hausse de la circulation fiduciaire qui s'est contrebalancée par la baisse des réserves obligatoires des banques commerciales auprès de la BCC. En effet, la circulation fiduciaire est passée de 2 735 207 millions de CDF à 2 818 644 millions de

CDF entre octobre et novembre 2021 (soit une hausse de 3,05%) et les réserves obligatoires des banques commerciales sont passées de 2 674 601 millions de CDF à 2 588 556 millions de CDF entre octobre et novembre 2021 (soit une baisse de 3,21%). Par conséquent, la masse monétaire est restée quasi stable en passant de 25 822 720 millions de CDF à 25 906 099 millions de CDF, soit une variation positive de 0,32%.

Tableau 3 » Indicateurs clés du secteur monétaire (en millions de CDF)

	octobre 2021	novembre 2021	Variation
Base monétaire	5 805 978	5 803 312	-0,05%
- Circulation fiduciaire	2 735 207	2 818 644	3,05%
- Réserves	2 674 601	2 588 556	-3,21%
Masse monétaire (M2)	25 822 720	25 906 099	0,32%
- Monnaie (M1)	5 310 655	5 394 092	1,57%
- Quasi-monnaie	20 512 065	20 512 007	-0,00%
Crédits nets à l'État	681 104	525 720	-22,81%
Créances sur les Banques commerciales	1 145 229	1 425 520	24,47%

Source : BCC.

II.1.4 Taux de change et réserves de change

Tout au long du mois de novembre 2021, le profil temporel du taux de change est resté stable comme c'est le cas depuis le début de l'année tant sur le marché interbancaire que sur le marché parallèle. Toutefois, comparé à son niveau de fin octobre 2021, le taux de change a connu une légère dépréciation de 0,01% sur le marché interbancaire où il est passé de 1 999,10

fin octobre 2021 à 1 999,87 à la troisième semaine de novembre 2021.

Sur le marché parallèle, le taux de change a aussi connu une légère dépréciation entre fin octobre et la troisième semaine de novembre 2021 en passant de 2 038,50 à 2 039,17, soit une variation positive de 0,03%.

Tableau 4 » Évolution du taux de change

	Clôture octobre 2021	novembre 2021			Variation octobre – novembre
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
Marché interbancaire	1 999,70	2 000,00	1 999,26	1 999,87	0,01 %
Marché parallèle	2 038,50	2 037,33	2 038,00	2 039,17	0,03 %

Source : BCC.

S'agissant des réserves de change, elles se sont situées à un niveau quasi-identique que celui d'octobre 2021. En effet, les réserves de change se sont établies à 3 326,02 millions d'USD à la troisième semaine de novembre 2021 contre 3 280,91 millions d'USD en fin octobre 2021, soit une variation négative de 1,37%. Rapporté en nombre de semaines d'importations, il s'établit que l'économie congolaise a gardé la capacité acquise en fin octobre 2021, soit 3 mois d'importations.

Dans son mensuel précédent, Congo Challenge avait indiqué que cette performance était tributaire à l'encaissement du financement du FMI au titre de la Facilité Elargie du Crédit (FEC), relatif à la mise en œuvre du programme économique du gouvernement (PEG), mais principalement à l'encaissement de l'allocation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI évalué à 1,5 milliard de USD. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des réserves de change entre septembre et octobre 2021.

Tableau 5 » Évolution des réserves de change

	octobre 2021	octobre 2021			Variation octobre – octobre
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
En millions de USD	3 280,91	3 280,91	3 270,70	3 326,02	1,37%
En semaines d'importations	12,00	12,00	12,00	12,00	0,00%

Source : BCC.

Toutefois, Congo Challenge insiste sur le fait que, malgré cette avancée, il y a nécessité, pour le gouvernement et la BCC, de consolider les réserves de change et particulièrement sous l'effet de

l'accroissement des activités économiques pour échapper aux conséquences qu'une telle situation peut avoir sur le marché de change ainsi que sur les prix intérieurs.

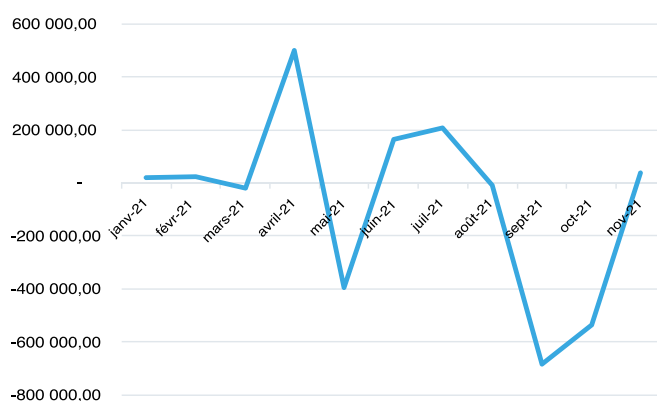


II.1.5 Finances publiques

Les statistiques du CTR (Ministère des Finances) montrent que le Trésor public a enregistré un excédent de 38 481 millions de CDF à la troisième semaine du mois de novembre 2021 contre un déficit de 534 821 millions de CDF enregistré à la fin du mois d'octobre dernier. Toutefois, il y a lieu de considérer que ces données sont provisoires étant donné que les salaires sont généralement payés après la troisième semaine du mois. Ainsi, il est possible de clôturer le mois de novembre 2021 avec un déficit comme pour les trois

mois précédents. Dans ce cas de figure, il s'agirait d'un déséquilibre budgétaire qui serait tributaire d'une augmentation plus que proportionnelles des dépenses (salaires, etc.) par rapport aux recettes mobilisées tout au long du mois. Ce qui pourrait traduire une fois de plus le non-respect du pacte de stabilité signé par le gouvernement pour le financement de dépenses en fonction de la disponibilité des fonds publics et pour lequel Congo Challenge n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme.

Figure 12 » Dynamique des soldes budgétaires de janvier à novembre 2021 (en millions de CDF)



Source : BCC.

Il y a lieu de savoir que les déficits répétitifs, notamment ceux des mois antérieurs, anéantissent les efforts conjugués par le gouvernement de maintenir le cap de la mobilisation de recettes et rationaliser les dépenses publiques qui doivent nécessairement s'équilibrer avec les recettes réalisées par les différentes régies financières.

Les statistiques révèlent une hausse de 8,78% des recettes collectées entre octobre et novembre 2021, passant ainsi de 600 486 millions de CDF à la troisième semaine d'octobre à 653 221 millions de CDF à la troisième semaine du mois de novembre 2021. On peut donc constater que les recettes fiscales (DGI et DGDA) qui représentent près de 83% de recettes publiques ont augmenté comparativement au mois précédent.

Pour ce qui concerne les dépenses publiques, elles ont connu une diminution sensible de 58,56% entre octobre et novembre 2021. Ces dépenses sont passées de 1 483 345 millions de CDF à 614 740 millions de CDF entre la clôture d'octobre 2021 et la troisième semaine de novembre 2021. Contrairement au mois précédent, les dépenses en capital ont occupé une très faible proportion à la troisième semaine de novembre 2021.

En effet, seulement 0,78% des dépenses effectuées par le gouvernement à la troisième semaine du mois de novembre ont été alloués aux investissements publics alors que 48,10% ont été destinés aux salaires des fonctionnaires. Les autres dépenses ont essentiellement été allouées au fonctionnement

des institutions et organismes publics. Une telle affectation des ressources est contre-productive du fait de la faible importance accordée à l'investissement qui est l'un des moteurs principaux de la croissance et du développement économique. Congo Challenge réitère sa recommandation en rapport avec une allocation optimale des ressources vers les investissements porteurs de croissance et développement économique.

Enfin, il y a lieu de préciser que la tendance pourrait s'inverser et que les dépenses liées aux salaires pourraient occuper la plus grande proportion en clôture de novembre 2021 étant donné que l'opération de la paie des agents de l'Etat intervient de plus en plus en retard, plus explicitement elle pourrait intervenir entre la fin du mois de novembre et le début du mois de décembre 2021, alors que, il y a quelques années, elle intervenait le 15 de chaque mois.

Encadré 3. Projet de Loi de finances 2022 : Examen critique.

Suivant les règles de gestion des États modernes et les dispositions légales en vigueur en République Démocratique du Congo, le gouvernement a élaboré ses prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice 2022. Arrêté en équilibre, le projet de loi de finances 2022 se chiffre à **20 730,1 milliards de CDF**, l'équivalent de **9,9 milliards de USD**. Comparé au budget 2021, les prévisions se sont accrues de 41,8%, ce qui sous-entend un effort grandiose de maximisation des recettes publiques au cours de l'année 2022. Ceci traduit l'objectif du pouvoir exécutif de bâtir un État fort, prospère et solidaire par la mise en œuvre de son programme d'actions qui repose sur 15 piliers et 62 axes..

Organisée essentiellement en 4 sections, la présente note analyse le cadre macroéconomique qui a soutenu l'élaboration du projet de budget de l'année 2022, passe en revue les modalités de son financement en distinguant évidemment les financements interne et externe, examine la structure des dépenses ainsi que les priorités du budget, et discute des perspectives de son exécution.

1. Cadre macroéconomique de référence

Après la récession de 2020 ayant situé le taux de croissance à -1,7%, à la suite de la crise sanitaire, l'économie congolaise a repris son élan de reprise à partir de 2021 avec un taux de croissance de 2,1%. Toutefois, il est important de mentionner qu'avec les tensions politiques *pré*-élections actuelles, le contexte-pays de la RDC demeure assez fragile aux yeux des opérateurs économiques à cause des perspectives d'affaires peu attrayantes et d'un climat politique délétère.

À cet effet, le cadre macroéconomique qui soutient le projet de loi de finances de 2022 est présenté dans le Tableau 6 ci-après :

Tableau 6 » Cadre macroéconomique pour l'exercice 2022

1	Taux de croissance du PIB	5,6%
2	Déflateur du PIB	7,4%
3	Taux d'inflation moyen	6,2%
4	Taux d'inflation fin période	6,3%
5	Taux de change moyen	2 085,83 CDF/USD
6	Taux de change fin période	2 130,07 CDF/USD
7	PIB nominal (en milliards de CDF)	119 540,82
8	Pression fiscale	17,34%

Tout compte fait, au-delà des ambitions exprimées par le gouvernement, quelques inquiétudes planent sur les perspectives macroéconomiques à court terme de la RDC. Les effets de la pandémie ainsi que les tensions sociales et politiques sont des expressions assez fortes des craintes à considérer. Même si le pays atteignait ce taux de croissance prévu par le gouvernement, la population congolaise continuera à s'appauvrir davantage, étant donné notamment les faibles dividendes démographiques.

Dans ce contexte, les orientations à assigner aux politiques macroéconomiques seront très déterminantes. Il faudrait de la prudence et de la flexibilité pour ne pas énerver la conjoncture interne et assombrir les perspectives d'investissement. Pour ce faire, il faudrait – au niveau de la politique budgétaire – relancer l'investissement public et conforter la demande publique. Au niveau de la politique monétaire, il faudrait renforcer la surveillance de la liquidité et des opérations financières.

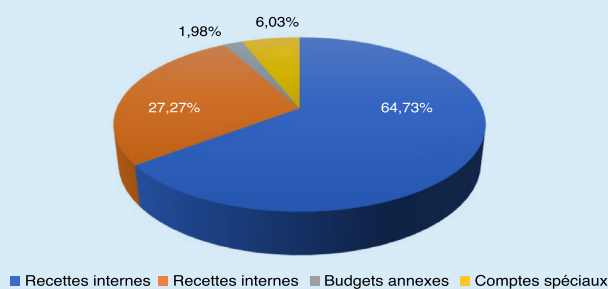
S'agissant du comportement des prix ainsi que celui de taux de change, il est prévu une stabilité relative. De 2021 à 2022, l'inflation fin période devrait passer de 8,8% à 6,3%. La quasi-stabilité du taux de change, quant à elle, n'est pas soutenable. En effet, la hausse spectaculaire des réserves de change observée durant le dernier quadrimestre de l'année 2021 est due à : (i) l'accord de Facilité Élargie de Crédit (FEC) ayant permis le décaissement de 216,9 millions de USD ; et (ii) l'allocation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) de l'ordre de 1 517 millions de USD en faveur de la RDC. Sans ces concours extérieurs, l'on n'aurait nullement connu cette hausse spectaculaire des réserves de change, et par ricochet, le taux de change se serait détérioré davantage. Ainsi, la stabilité du taux de change visée par le gouvernement ne peut se maintenir dans le temps que si l'appareil productif national est boosté, et ce, dans le souci de limiter les importations.

Dans la même lancée, les prévisions établissent que le taux de pression fiscale va augmenter, en passant de 8,1% en 2021 à 17,3% en 2022, soit près du double. Cependant, cet accroissement de la pression fiscale reste en-deçà de la moyenne africaine située à 20%, bien qu'il soit supérieur à la moyenne de 15% des pays en conflit et/ou post-conflit. En effet, avoir une pression fiscale aussi dérisoire révèle un problème de faible collecte des ressources. Autrement dit, la croissance économique ne rapporte pas suffisamment à l'État congolais en termes de recettes publiques. Cet état des choses implique que des efforts considérables devront être déployés au cours de l'année 2022 pour parvenir à cette projection d'un taux de pression fiscale double. Et de toute évidence, cette remontée sera tributaire de plusieurs autres facteurs dont l'évolution de la position extérieure, étant donné la part importante des recettes d'exportation dans les recettes publiques en RDC.

2. Sources ou modalités de financement

Les perspectives économiques du Fonds Monétaire International (FMI) projettent que, toutes choses restant égales par ailleurs, les effets négatifs de la pandémie sur l'économie mondiale pourraient s'amortir d'ici mi-2022. Les risques de récession à la suite de nouvelles vagues de contamination restent encore envisageables. De ce fait, l'élaboration des prévisions budgétaires par le gouvernement pour l'année 2022 semble n'avoir pas tenu compte de ces effets pervers potentiels de la pandémie. En effet, les niveaux de recettes prévisionnelles pour 2022 supposent que les entreprises aient connues une reprise en un temps record, après les mesures de confinement. Ce qui n'est certainement pas le cas, au regard d'énormes pertes d'emploi enregistrées. Avec cette probable récession globale, une grande partie des entreprises congolaises pourraient déclarer des résultats relativement négatifs, ce qui aurait une incidence considérable sur les capacités de collecte des recettes publiques en 2022 par les régies financières. Par conséquent, la cible de 17,3% comme pression fiscale semble surestimée, bien que relevant de l'optimisme.

Figure 13 » Source de financement du Budget 2022



En outre, les recettes internes qui représentaient 78,2% du budget 2020 et 66,0% du budget 2021 devraient représenter 64,73% du budget 2021. Cette restructuration tient à l'accroissement de la part des appuis extérieurs évaluée à 27,27%. Le caractère aléatoire des appuis extérieurs devrait imposer au gouvernement de la discipline dans l'utilisation des ressources internes pour garantir la stabilité macroéconomique.

Financement interne

Le taux de pression fiscale projetée à 17,34 % laisse entendre que de faibles performances dans la collecte des recettes propres en 2022 entameront à coup sûr la crédibilité du budget et partant, la stabilité macroéconomique et les perspectives d'amélioration du bien-être social. Comme indiqué plus haut, cette pression fiscale demeure inférieure à la moyenne des pays d'Afrique. Par ailleurs, cette projection relève d'une ambition forte pour le gouvernement, d'autant plus que plusieurs risques pèsent sur les perspectives de croissance économique et les capacités de collecte des administrations financières sont limitées. Il faudrait aussi noter que le contexte politico-institutionnel est susceptible d'handicaper la conduite des politiques publiques en 2022, notamment la politique budgétaire et la politique fiscale, à cause de l'organisation des élections dans les délais constitutionnels.

D'importantes contreperformances dans la collecte des recettes publiques pourraient entraîner, au cours de l'exercice 2022 comme ce que nous avons vécu pendant cette année, une instabilité macroéconomique, un resserrement des investissements publics, et un effet d'éviction des dépenses sociales. Une situation de ce genre retirera à la politique budgétaire son caractère procyclique et ne permettra pas au gouvernement de tenir certaines de ses promesses, surtout au plan social. Il s'avère donc nécessaire de lutter contre la fraude fiscale et douanière pour garantir le relèvement des ressources propres dans le budget.

Financement externe

La prévision du financement externe a été remarquablement revue à la hausse de 2021 à 2022, soit un taux d'accroissement de 43,87%. De plus, plus d'un quart (>25%) de ces recettes extérieures proviendront des allocations des DTS. Cet accroissement pourrait être le fruit des contacts établis par le gouvernement avec les partenaires extérieurs et des engagements faits avec ces derniers. Il y a lieu cependant de relever que l'octroi de certains appuis est soumis à des conditionnalités qui souvent ne sont pas satisfaites et entravent la souveraineté nationale.

Il est utile de rappeler que plusieurs portefeuilles de projets appuyés par les partenaires extérieurs sont faiblement exécutés à cause d'un non-respect des procédures ou de non-satisfaction des exigences préalables. La détérioration de la notation CPIA de ces dernières années en termes de gestion macroéconomique n'est donc pas de bon augure pour le financement externe des investissements.

3. Structure des dépenses et priorités

De l'analyse de la structure du budget des dépenses publiques pour l'exercice 2021, il ressort les observations suivantes :

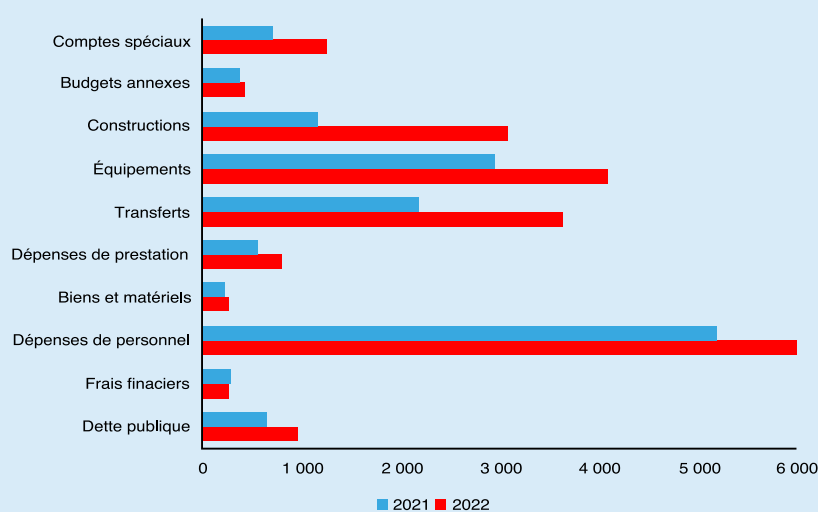
- □ Comparé à l'exercice 2021, le poids des dépenses de personnel dans le budget 2022 ont connu une diminution en passant de 36,76% à 28,87%. Cependant, il s'observe toujours une prédominance des dépenses de rémunération dans le budget de l'État, tel que le révèle le Tableau 7. Cette prédominance des rémunérations dans le budget est en contradiction avec la volonté du gouvernement de relancer l'économie après cette période de pandémie que le pays traverse. Mais cela traduit aussi la modicité du budget par rapport aux besoins réels de l'économie, ce qui est en désaccord avec la réduction du train de vie des institutions.
- Des dépenses en capital, indispensables pour la relance économique représenteront plus d'un tiers des dépenses totales (équipements et construction) en 2022. Fort malheureusement, dans ces dépenses en capital, une grande partie est réservée aux équipements (près de 20%) qui aurait un faible effet sur l'objectif de relance économique, car les explications fournies indiquent que nombreuses administrations veulent acquérir des nouveaux matériels roulants en lieu et place d'équipements industriels ou agricoles nécessaires pour la production industrielle et agricole ;

- L'accroissement des transferts et subventions : 17,53% des dépenses totales en 2022 contre 15,29 % du budget 2021 ;
- Réduction du poids de la dette et frais financiers (5,87 en 2022 % contre 6,42 % en 2021). Il en est de même pour le budget annexe (1,98% contre 2,55% du budget total), pendant que la part du budget des comptes spéciaux a connu une légère progression (6,03% contre 4,71% du budget total).

Tableau 7 » Part des grandes masses de dépenses dans le budget 2022

	Montant du budget 2022 (en milliards de CDF)	Part dans le budget (en %)
Dettes publiques	955,8	4,61
Frais financiers	261,4	1,26
Dépenses de personnel	5984,7	28,87
Biens et matériels	261,5	1,26
Dépenses de prestation	791,5	3,82
Transferts	3633,7	17,53
Équipements	4097,1	19,76
Constructions	3084,6	14,88
Budgets annexes	409,9	1,98
Comptes spéciaux	1249,8	6,03
TOTAL	20 730,1	100,00

Figure 14 » Prévisions des dépenses budgétaires (en milliards de CDF)



4. Perspectives de mise en exécution

Sur le plan national, dans l'exposé des motifs du projet de loi des finances 2022, le gouvernement a exprimé son intention de renforcer la résilience de l'économie nationale en mettant un accent particulier sur la relance économique, le social et la sécurité après le choc de la pandémie de Covid-19. Néanmoins, au regard de la

structuration des dépenses publiques, on note que le budget 2021 accorde plus d'importance sur les dépenses des rémunérations au détriment des dépenses d'investissement susceptibles de booster la croissance économique.

La question de gratuité de l'enseignement demeure une épreuve rude pour le gouvernement et les acteurs de l'éducation. Ces derniers temps, plusieurs élèves des écoles publiques n'étudient pas suite aux mots d'ordre des Syndicats. Il s'est créé deux vitesses dans l'exécution de l'année scolaire 2020-2021 : les écoles privées avancent à grands pas, pendant que les écoles publiques stagnent.

Les tensions politiques persistantes constituent une source d'ombre dans les perspectives de mise en exécution du budget 2022. L'organisation des scrutins présidentiels dans les délais prévus par la constitution de la RDC peut engendrer une discorde politique susceptible de perturber l'exécution du budget élaboré par le gouvernement. Ceci conduirait possiblement au déséquilibre macroéconomique et occasionnerait une éventuelle récession.

Le cadrage macroéconomique qui a sous-tendu l'élaboration du budget 2022 repose sur la réalisation d'une croissance de 5,6% mais les perspectives d'atteinte de cette performance sont fragiles après cette pandémie et l'atmosphère politique qui prédomine au pays. La méfiance qui caractérise les opérateurs économiques privés ainsi que le faible niveau de leurs investissements sont autant de facteurs qui peuvent jouer contre la réalisation de cette cible.

Les réformes de l'administration fiscale piétinent. La pression fiscale risque de se situer en-deçà du niveau prévu de 17,3%, ce qui rendra difficile la prise en charge des dépenses de l'État durant l'année 2022, d'autant plus que les recettes internes devraient couvrir près de 65% du budget. Un éventuel dérapage dans la tenue des finances publiques porterait atteinte à la stabilité macro-financière et au bien-être social.

Il y a nécessité d'imprimer beaucoup de rigueur dans la conduite des politiques publiques et des réformes pour avoisiner la barre de 10 milliards de USD en termes d'exécution des prévisions budgétaires. Cela n'est pas facile, d'où la nécessité pour le gouvernement d'optimiser les recettes et de rationaliser les dépenses.

II.2. Evolution de la situation politique

L'actualité du mois de novembre a tourné autour des faits majeurs relatifs à : (i) l'insécurité à l'Est du pays ; (ii) la marche du bloc patriotique sur la dépolitisation de la CENI ; (iii) l'arrêt de la cour constitutionnelle dans l'affaire Bukangalongo ; (iv) la publication du rapport sur les enquêtes « Congo Hold-Up ».

1. 1. L'insécurité à l'Est du pays

Les positions de l'armée étaient les principales cibles de cette attaque qui a débuté, dimanche 7 novembre, à 22h heure locale. Visiblement surprises, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont dû se replier à l'approche des assaillants, dont l'intention, selon l'armée, était de déstabiliser le territoire de Rutshuru et d'autres zones de la province du Nord-Kivu.

L'armée accuse la rébellion du M23, officiellement dissoute en 2013, dont certains combattants sont

cantonnés en Ouganda et d'autres retranchés dans les forêts du Rutshuru.

L'armée rappelle que ce n'est pas la première fois que ces combattants attaquent ses positions et des cibles civiles depuis la dissolution officielle de cette rébellion. En juillet 2020, Ndiza, Migega et Mikenge - des localités situées aux environs de Tchanzu - avaient déjà été ciblées, selon elle. Trois ans plus tôt, toujours selon l'armée, des attaques auraient eu lieu dans les monts Sabinyo et Karisimbi. À l'époque, les autorités congolaises disaient attendre des explications de Kampala, après que, selon elles, certains de ces combattants étaient venus du territoire ougandais.

Des sources officielles évoquent, depuis trois ans, la création de milices par d'anciens rebelles M23, notamment dans le Sud-Kivu, ainsi que des activités dans la province de l'Ituri. L'année dernière, l'International Crisis Group (ICG) accusait certains de

ces miliciens d'être impliqués dans des violences, dans le territoire de Djugu. L'armée a assuré cette fois que toutes les dispositions sont prises pour neutraliser ce groupe de manière définitive.

Interrogé sur ce sujet, le Mouvement du 23 mars (M23) a réfuté catégoriquement toutes les allégations relatives à une prétendue confrontation avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), dans le territoire de Rutshuru dans l'Est de la RDC.

Dans une mise point faite lundi 08 novembre 2021, le président du M23, Bertrand Bisimwa, a tenu à préciser *«qu'il est mal indiqué de croire que notre mouvement puisse s'engager dans des hostilités avec les FARDC en ce moment où le partenariat avec le gouvernement de la République se porte mieux et que tous les espoirs sont encore permis. En clair, le M23 affirme donc ne pas être engagé dans quelques confrontations armées dans le territoire de Rutshuru»*.

Le Mouvement du 23 mars a, toutefois, rappelé qu'il est vrai que ses combattants sont présents dans le territoire de Rutshuru depuis 2017 pour y attendre la réponse du gouvernement aux causes profondes du conflit auquel ils sont confrontés, nonobstant des actes de provocation qu'ils subissent de la part des quelques éléments incontrôlés des FARDC depuis l'année 2020.

Cependant, ils se sont toujours abstenus de répondre de peur de provoquer une nouvelle guerre inutile, explique Bisimwa. De ce fait, le M23 a donc rappelé qu'il n'acceptera pas non plus qu'un quelconque groupe armé vienne semer terreur et confusion dans les environs de l'espace où sont déployés ses combattants dans l'intention de les mettre sur les dos de ses forfaits.

Ainsi, le groupe armé exige que les éléments incontrôlés déployés dans différentes positions de l'armée gouvernementale dans le territoire de Rutshuru soient relevés aux fins de mettre un terme aux actes de provocation auxquels ils se livrent malignement et éviter une confrontation dans cette zone au moment où tout notre peuple aspire à la paix et voudrait voir tous les citoyens de la République épris de paix

se ranger derrière les efforts du chef de l'Etat pour neutraliser les bandes armées étrangères dont les ADF, FDLR, etc... qui écument l'Est du pays depuis plusieurs décennies et y sèment chaos et désolation. Par ailleurs, le M23 a réaffirmé son engagement aux conclusions des pourparlers de Kinshasa et a aussi réitéré sa confiance au chef de l'Etat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo également en son gouvernement pour les efforts de pacification du pays.

Pour sa part, dans un communiqué de presse rendu public ce mardi 9 novembre 2021, le Ministère rwandais de la Défense a indiqué que son armée n'est pas impliquée dans l'attaque du mouvement du 23 mars (M23), déplorée la nuit de dimanche à lundi 8 novembre dans plusieurs villages du groupement de Jomba, dans le territoire de Rutshuru au Nord-Kivu. « Les Forces de défense rwandaises ne participent ni ne soutiennent aucune activité de l'ex-groupe armé M23 », indique le Ministère de la Défense, qui ajoute qu'il a été rapporté qu'un groupe armé soupçonné d'être d'anciens rebelles du M23, est entré dimanche soir en RDC « depuis le territoire ougandais où il est basé », et a attaqué et occupé les villages de Chanzu et Runyoni.

Alors que des responsables de l'armée congolaise ont affirmé que ces M23, après leur attaque, sont rentrés au Rwanda « d'où ils sont venus », le Ministère rwandais de la Défense affirme en réaction, que « l'ex-groupe M23 en question n'a pas cherché refuge au Rwanda lors de sa retraite de la RDC en 2013, mais est basé en Ouganda, d'où provient cette attaque, et où le groupe armé s'est retiré ». Kigali considère que toute déclaration, selon laquelle l'ex-groupe armé M23 est originaire ou s'est retiré au Rwanda, sera considérée comme une « propagande » visant à saper les « bonnes relations » entre le Rwanda et la RDC.

Pour sa part, le Professeur Alphonse Ntumba Luaba, ancien secrétaire exécutif de la Conférence internationale de la région des Grands lacs (CIRGL) et modérateur des pourparlers ayant abouti aux déclarations de Nairobi en 2013 qui ont consacré le retrait du M23 du territoire congolais, « *Les pays voisins*

nous doivent des explications » sur l'attaque des présumés M23 à Rutshuru. Selon lui, le Rwanda et l'Ouganda doivent des explications à la RDC après la récente attaque armée attribuée au même mouvement rebelle à Rutshuru (Nord-Kivu).

«Kigali et Kampala nous disaient qu'ils ne permettraient jamais à ces gens-là (rebelles du M23 installés au Rwanda et en Ouganda) de rentrer au Congo, qu'ils étaient totalement désarmés. Et maintenant, lorsqu'on me signale que depuis hier le M23 attaque de nouveau, que Makenga est là, je me dis «qui les a lâchés ?» qui a permis qu'ils reviennent au Congo armés ? qui les a armés ? », Interroge Ntumba Luaba.

Certains analystes pensent qu'après des années troubles, Kinshasa s'est, depuis l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi, rapproché de Kigali. En trois années au pouvoir, le Président Tshisekedi a rencontré, au moins quatre fois en tête-à-tête, son homologue rwandais qu'il appelle désormais son « frère ».

A Kinshasa, Paris, New York et Washington, à Addis-Abeba, Gisenyi, Goma et récemment au G20 en Italie, Tshisekedi et Kagame ont toujours donné l'image des véritables frères qui ont résolu de tourner la page sombre de leur histoire commune pour expérimenter la paix et la coopération, gage d'un développement harmonieux. En tout cas, c'était le credo exprimé de Tshisekedi, face aux multiples critiques.

Récemment, après leurs rencontres simultanément à Gisenyi et Goma, où un accord de coopération minière a même été signée, c'est l'armée rwandaise qui fera incursion sur le sol congolais et occupera 7 villages au Nord-Kivu, à presque 10 km de la frontière. L'attaque, lundi dernier, des localités de Tchanzu et Runyonyi par les M23, une rébellion née des cendres du CNDP défaite par les FARDC en 2013, dont différents rapports crédibles ont prouvé, noir sur blanc, qu'elle était nourrie aux mamelles de Kigali, n'est qu'une cerise sur le gâteau.

Tout porte à croire que le Rwanda de Kagame, bien qu'officiellement engagé dans un processus de paix et coopération, s'inscrit, officieusement, dans un plan de déstabilisation de l'Est du Congo. Son économie n'est-elle pas florissante avec les minerais volés et pillés frauduleusement au Kivu ? Sinon, comment peut-on comprendre que Kigali qui n'extraie pas le coltan sur son sol, par exemple, en soit au rang de 1er exportateur mondial, si l'on sait que ce minerai ne se trouve qu'à l'Est de la RDC ?

Tshisekedi est donc appelé à comprendre ce jeu que joue son « frère » et d'y apporter une réponse appropriée. Car, son silence et son inertie au regard de tous ces dérapages osés de Kigali frisent une attitude de faiblesse, inacceptable pour un garant constitutionnel de la nation.

2. La marche du bloc patriotique sur la dépolitisation de la CENI

La marche du « bloc patriotique » pour dire non à la « politisation » de la CENI (Commission électorale nationale indépendante), a démarré ce samedi 13 novembre dans plusieurs coins de la ville de Kinshasa. Déterminés à marcher, les manifestants ont bravé la pluie.

Plusieurs caciques de la famille politique de l'ancien président de la République, Joseph Kabila en faisaient partie. Partis du rond-point Molaert dans la commune de Bandalungwa, les manifestants avaient comme point de chute le stade Tata Raphaël. Encadré par la police, aucun débordement n'a été signalé.

Pour le FCC de Joseph Kabila, le secrétaire permanent du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), Emmanuel Shadary, cette marche est le début d'une série de manifestations visant à dénoncer « la dictature » du pouvoir en place. « C'est la marche pour le changement. Nous avons commencé aujourd'hui et nous allons continuer jusqu'à ce que les incompetents comprennent que le peuple veut se prendre

en charge. Des incompetents pareils sont des microbes politiques. La dictature que nous n'avons jamais connue, une dictature qui dépasse celle de Mobutu», a-t-il déclaré. A l'instar du dauphin de Joseph Kabila à l'élection présidentielle de 2018, plusieurs caciques du FCC y ont également pris part.

A cet effet, Félix Kabange Numbi a salué la détermination des Congolais qui ont bravé la pluie afin de prendre part à la marche du 13 novembre 2021 à Kinshasa. Sur Twitter, le ministre honoraire de la Santé publique et cadre du FCC de Joseph Kabila a exprimé sa gratitude à la population aussitôt que la marche a pris fin.

« *Merci au peuple Congolais pour avoir répondu à l'appel des forces sociales et politiques. À Kinshasa nous avons bravé la pluie pour dire NON à la dictature, NON à la CENI imposée et NON à la dégradation de la situation sociale* », a-t-il insisté.

Au-delà de la forte mobilisation de la population qui ne cessait d'évoquer le calvaire qu'elle a subi au quotidien avec l'instauration de la taxe RAM, il convient de souligner que plusieurs autres leaders politiques et des organisations de la société civile, y étaient en première ligne, Seth Kikuni, Emmanuel Shadary, Raymond Tshibanda, Aubin Minaku, Lisanga Bonganga, Félix Momat, Raphaël Luhulu, Chantal Safu, Bruno Tshibala, Serge Welo, Dunia Kilanga, Claude Mashala, Ferdinand Kambere, Déo Endulu, India Omari, Franklin Tshamala, Prince Epenge et bien d'autres. Ils étaient sur le terrain pour dénoncer la gestion du régime Tshisekedi qu'ils qualifient de dictatorial.

Devant la presse, l'ancien premier ministre Tshibala a appelé les Congolais à ne pas reconnaître Denis Kadima comme président de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Selon lui, la nécessité s'impose pour dégager un consensus autour du président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Et de poursuivre: « *La démocratie repose sur deux valeurs essentielles : c'est le dialogue et le compromis. Le*

compromis signifie le consensus. Nous pensons que pour garantir les élections apaisées, crédibles et transparentes, il faut que la Centrale Électorale soit dirigée par une personne sur laquelle, s'est dégagé un consensus de toutes les forces politiques et sociales du pays. Lorsque ce consensus n'est pas trouvé, il faut le créer, il faut le trouver à tout prix », a-t-il soutenu.

Martin Fayulu, quant à lui, a félicité la population pour la détermination à obtenir une CENI dépolitisée. « *La manifestation d'aujourd'hui montre clairement que la population a compris le message des Églises, ici représentées par le CALCC et le MILAPRO que des élections libres constituent la base essentielle de légitimité des institutions, le préalable sans lequel les problèmes sociaux, sécuritaires, éducatifs et sanitaires ne peuvent trouver des solutions véritables et durables* », a rappelé Fayulu tel que repris dans le mémorandum des forces sociales et politiques réunies. D'après les organisateurs et les forces sociales et politiques, la marche d'aujourd'hui ne constitue que la première pierre d'un grand chantier, celui de la construction d'un Congo conforme au destin de grandeur conçu pour lui par Dieu.

Pour Lisanga Bonganga, « *La DYSOC est convaincue que cette marche, aux allures d'un referendum, qui a mobilisé plus de quatre millions de Congolais dans la seule ville de Kinshasa, bravant la pluie et les intimidations diverses, constitue un sévère avertissement à l'endroit du pouvoir en place (...)* », a-t-il affirmé dans une déclaration politique rendue publique le mardi 16 novembre.

Cette manifestation populaire était organisée notamment dans le but de dire non « à l'escroquerie du peuple à travers RAM, la persistance et l'amplification de l'insécurité dans la partie Est du pays, la protestation contre une CENI de Denis Kadima ainsi que la crise alimentaire qui a déjà atteint plus de 27 millions de Congolais ».

Du côté UDPS, les réactions n'ont pas tardé. Le SG de l'UDPS Augustin Kabuya, a soutenu que ces initiatives ne sont qu'une pure distraction. Se disant très étonné

par la présence des caciques du FCC dans ce nouveau bloc pour qui, estime-t-il, n'ont pas de leçon à donner au peuple congolais. Aussi, profitant de l'occasion, Augustin Kabuya a évoqué les meurtres de Rossy Mukendi, Thérèse Kapangala et tant d'autres tueries dont il rejette la responsabilité au précédent régime. « Sous Kabila on ne pouvait pas se rendre dans une marche et rentrer sans être inquiété », a-t-il insinué. Le porte-parole du « Bloc patriotique » composé de laïcs protestants (MILAPRO) et catholiques (CALCC) a, au cours d'une interview accordée à Actu30.cd, le lundi 22 novembre 2021, fustigé le déploiement important des éléments de la police devant le siège de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à Kinshasa, pour réprimer leur sit-in.

À en croire maître Hervé Diakese, après cette répression, le « Bloc patriotique » ne désarme pas. D'autres manifestations seront organisées dans les prochains jours contre le forcing constaté dans la désignation des animateurs de la centrale électorale. « L'avenir de nos manifestations est plutôt radieux parce que ça ne fait que commencer. Nous continuons parce que ce que nous exerçons comme pression ou mobilisation procède du droit souverain du peuple congolais à désigner librement ses dirigeants et ceux-ci ne doivent pas être issus d'une structure électorale qui est l'appendice d'un groupe politique donné, qui va nous fabriquer des dirigeants issus de la tricherie dont l'illégitimité ne fait qu'accroître le risque d'implosion de notre pays », a indiqué le porte-parole de MILAPRO et CALCC.

3. Les réactions sur l'arrêt de la cour constitutionnelle dans l'affaire Bukangalongo

Il faut d'abord signaler que les jeunes de la province du Maniema, ont organisé dimanche 14 novembre une marche de santé et de soutien au sénateur Matata Ponyo dans les artères de la ville de Kindu. « La marche que nous venons d'organiser aujourd'hui, a une double signification. Premièrement, c'est une activité de rappel aux différentes activités, marche de santé que le sénateur Matata Ponyo Mapon organisait avec la population du Maniema à travers sa jeunesse. Deuxièmement, cette activité est un soutien que nous

la population du Maniema apportons au sénateur Matata Ponyo qui fait face à la justice de son pays pour le disqualifier de la course de la présidentielle de 2023 », a indiqué Enoka Bakombo, le porte-parole circonstanciel de la marche, qui a poursuivi que « La Cour constitutionnelle se prononcera dans peu de jours sur son incompétence ou non de siéger dans le cadre du dossier de détournement présumé des fonds alloués au parc agro-industriel de Bukangalongo par le sénateur Augustin Matata Ponyo.

Enoka Bakombo a ajouté que, la population de Kindu se félicite déjà, du déroulement de deux dernières audiences et demande à la Cour de dire le droit : « La population du Maniema salue le déroulement de deux premières audiences à la Cour constitutionnelle et croit que, la Haute cour va rester indépendante en se déclarant incompétente ou déclarer irrecevable l'action du procureur général M. Mokolo dont, à notre avis, son action viole intentionnellement les lois de la République. En faisant cela, la Haute cour contribuera à la matérialisation de l'état de droit prôné par le président de la République et apaisera les tensions sociales ».

Dans sa plaidoirie, Maître NYABIRUNGU mwene SONGA, avocat au Barreau près la Cour de cassation et du Conseil d'Etat et membre du collectif d'avocats de Matata Ponyo, avait soulevé quatre (4) exceptions d'incompétence de la Cour constitutionnelle à l'égard de l'action publique engagée contre l'ancien Premier Ministre MATATA PONYO. Il s'agissait des exceptions suivantes :

- Exception d'incompétence tirée de la violation de l'article 163 de la Constitution qui dispose que la Cour constitutionnelle est la juridiction pénale du Chef de l'Etat et du Premier ministre dans les cas et conditions prévus par la Constitution ;
- Exception d'incompétence tirée de la violation de l'article 164 de la Constitution qui dispose que la Cour constitutionnelle est le juge pénal du Président de la République et du Premier ministre pour des infractions politiques de haute trahison, d'outrage au Parlement, d'atteinte à l'honneur ou à la probité ainsi que pour

les délits d'initié et pour les autres infractions de droit commun commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Elle est également compétente pour juger leurs co-auteurs et complices ;

- Exception d'incompétence tiré des articles 1^{er} et 7 de la loi n°18/021 du 26 juillet 2018 portant statut des anciens Présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués. *Cette loi fixe le statut des anciens Présidents de la République élus. Elle détermine les règles spécifiques concernant leurs droits et devoirs, le régime de leurs responsabilités, leur statut pénal ainsi que les avantages leur reconnus. Elle détermine également les avantages et devoirs accordés aux anciens Chefs de Corps constitués ;*
- Exception d'incompétence tirée de son caractère d'ordre public. Ladite exception réside sur le fait que la sanction de toute violation des règles constitutionnelles, est la nullité. Ainsi, la Cour constitutionnelle ne saurait recevoir des actions dont la base réside dans la violation de la Constitution.

Ainsi, prévu pour rendre son arrêt le lundi 15 novembre sur les exceptions soulevées par la partie accusée (Matata & csrts), la Cour constitutionnelle s'est déclarée, incompétente à connaître des poursuites contre Augustin Matata Ponyo, ancien Premier ministre et deux autres prévenus dans le cadre de l'affaire BukangaLonzo. Dans son audience du lundi 15 novembre 2021, la Cour constitutionnelle, siégeant en matières répressives, en premier et dernier ressort, le ministère public entendu, a déclaré recevable et fondée l'exception d'incompétence soulevée par les 3 prévenus.

Dans son arrêt, la Cour constitutionnelle a relevé que la compétence juridictionnelle étant d'attribution, le prévenu Matata Ponyo, qui a cessé d'être Premier ministre en fonction au moment où les poursuites contre lui sont engagées, doit être poursuivi devant son juge naturel, de sorte que, autrement, il serait soustrait du juge de la Constitution et les lois lui assignent, et ce en violation de l'article 19 alinéa 1 de la Constitution.

De ce fait, Matata Ponyo ne saurait être poursuivi devant elle sur base de l'article 163 de la Constitution. Aussi, elle a rappelé que la théorie de l'interprétation du droit pénal est marquée par le caractère strict de l'interprétation, et est basée sur le principe de la légalité des délits et des peines. Une décision judiciaire condamnant un prévenu au mépris de ce principe ne peut être régulière.

En réaction, maître Willy Wenga avocat au barreau de Kinshasa/Gombe a soutenu que, « *par son arrêt dans l'affaire BukangaLonzo, la Cour constitutionnelle fait le distinguo entre le droit et la politique. Mais Matata Ponyo reste justiciable à la cour de cassation sur réquisitoire du ministère public pour autant que les faits ne sont pas prescrits* ». Et cela pendant son mandat de sénateur, « avec l'autorisation du Sénat, ou après, de pareils faits sont prescriptibles après 10 ans ».

La haute Cour a jugé que le Premier Ministre est justiciable devant la Cour constitutionnelle pendant la durée de sa fonction et pour les infractions qu'il commet, même en dehors de l'exercice de son mandat.

Le prochain round sera la réorientation de la même affaire devant une autre juridiction compétente. Là encore, les avocats promettent d'éclairer davantage sur ce dossier. Le sud-africain Christo Grober, responsable de la société Africom Commodities et l'ancien ministre des finances, Monsieur Patrice Kitebi qui comparaissent en co-accusés sont déterminés à aider la justice à faire bien son travail.

Réagissant à son tour, le sénateur Matata Ponyo a félicité les juges de la Cour constitutionnelle, particulièrement son président pour avoir rendu un prononcé conforme au droit. Pour Matata Ponyo, ce verdict de la haute cour est une « correction professionnelle de la constitution et des lois du pays commises par le Parquet général ».

De plus, dans son point de presse qui s'est tenu le 29 novembre 2021, le Sénateur Matata Ponyo Mapon a décrié plusieurs faits relatifs aux poursuites engagées contre sa personne. Il s'agissait essentiellement des faits ci-dessous :

- Pendant près de sept mois, il est resté prisonnier politique dans son propre pays, privé du droit de



me déplacer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, du fait d'une décision de Monsieur Jean-Paul MUKOLO, Procureur Général près la Cour Constitutionnelle ;

- Le fait que Monsieur Jean-Paul MUKOLO, à quatre reprises, par ses réquisitoires successifs dans un intervalle de deux mois (28 avril, 12 & 15 mai, et 24 juin 2021), saisisse tantôt l'Assemblée nationale et le Sénat, tantôt le Sénat seul, pour obtenir la levée de ses immunités et l'autorisation des poursuites ;
- Le fait que, en lieu et place de poursuivre les vrais auteurs de cette déconfiture qui ont contribué à l'arrêt du projet et qui sont connus parce que circulant dans le pays, on a pris l'option de poursuivre et déranger les personnes qui ont contribué de manière efficace et efficiente à son démarrage, en ce compris lui-même ;
- Le recours aux services de l'Inspection générale des finances et du Parquet général près la Cour constitutionnelle pour l'atteinte des objectifs politiques ;
- L'ouverture et l'instruction, en toute illégalité, d'un dossier fictif sur le détournement des deniers publics lors du paiement de l'indemnisation des personnes physiques et morales victimes des biens zaïrianisés, après avoir échoué d'obtenir du Sénat (Cfr décision de refus de la plénière du 16 juin 2021 votée par 49 contre 46), la levée de ses immunités et l'autorisation des poursuites sur l'affaire Bukangalonzo ;
- La Décision n°006/CAB/PDT/SENAT/MBL/HFM/EBD/2021 du Bureau du Sénat intervenue le 05 juillet 2021 sans l'avoir entendu au préalable, ayant autorisé les poursuites et levé ses immunités parlementaires, en violation intentionnelle et flagrante des lois de la République et du Règlement Intérieur du Sénat ;
- Sa mise en résidence surveillée décidée le 13 juillet, aussitôt levée le 14 juillet, faute pour le procureur général d'avoir réuni des indices sérieux sur sa culpabilité dans ce dossier fictif, le procureur général ayant reconnu personnellement qu'en principe, il devait rentrer en toute liberté à la maison parce que son dossier était vide et qu'il devait être classé sans suite. Et que c'est pour tenir compte de la pression extérieure qu'il était obligé malgré lui de le mettre en résidence surveillée ;
- L'empoisonnement qui s'en est suivi juste après sa comparution au Parquet général près la Cour constitutionnelle et le refus réservé à sa demande d'autorisation de sortie pour un contrôle dans un centre spécialisé à l'extérieur du pays ;
- La décision du classement sans suite du dossier « biens zaïrianisés », malheureusement non concrétisée jusqu'à ce jour par le Procureur Général, en dépit de la demande formulée par ses avocats-conseils. Tout ceci en vue de permettre la réouverture illégale du dossier Bukangalonzo pour lequel le Sénat avait déjà refusé toute poursuite judiciaire.
- Les menaces et chantages à peine voilés du Procureur Général Jean-Paul Mukolo face à son refus de coopérer et d'accepter d'être interrogé dans le dossier Bukanga Lonzo (dont les demandes avaient déjà été refusées par la plénière du Sénat), en conditionnant la levée de l'interdiction de sortie ordonnée par lui à la DGM, contre son interrogatoire dans ledit dossier non concerné par la Décision du Bureau du Sénat sus évoquée ;
- Le mandat d'amener ainsi que le mandat de perquisition qui y était attaché, et dont l'exécution par les éléments de la police ont été accompagnés d'une brutalité doublée d'une volonté de causer du tort à lui-même et toute sa famille du fait de l'introduction par effraction de la porte, sans la moindre gêne ni réserve, jusque dans la chambre à coucher ;
- Etc.

4. Le rapport sur les enquêtes « Congo Hold-Up »

Les révélations de « Congo hold-up » s'appuient sur plus de 3,5 millions de documents mais aussi les détails de millions de transactions bancaires issues de la BGFIBank. Ces documents confidentiels ont été obtenus par Mediapart et l'ONG française Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), fondée et présidée par l'avocat William Bourdon. Ces médias et ONG affirment que 138 millions de dollars de fonds publics ont été détournés à travers cette banque par Joseph Kabila, sa famille et une poignée d'hommes d'affaires proches de ce cercle. Le budget de la Cénie ne fait pas exception. Il faudra préciser que selon ce rapport, la BGFIBank a confié les actions de (40%) à Madame Gloria Mteyu, la propre sœur du chef de l'État et Francis Selemani Mtwale, le frère adoptif du président qui en était le directeur général.

Les données ont été analysées, dans un effort de coopération sans précédent, par 19 médias (RFI, De Standaard, Le Soir, NRC Handelsblad, Der Spiegel, Bloomberg, BBC Africa Eye, L'Orient-Le Jour...) et cinq ONG (PPLAAF, The Sentry, Public Eye, Resource Matters et Congo Research Group) basés dans dix-huit pays. En tout, une équipe de près cent personnes a été mobilisée pendant six mois, sous la coordination du réseau de médias European Investigative Collaborations (EIC).

C'est la première fois que des médias et des ONG collaborent sur un leak de cette ampleur. Après avoir enquêté conjointement, médias et ONG ont produit, chacun de son côté, de façon indépendante, vérifications, entretiens avec les personnes mises en cause et rédaction de leurs rapports et articles. Cette coopération a permis de réunir toute l'expertise possible pour analyser les documents de « Congo hold-up » - qui constitue le leak le plus complexe obtenu par l'EIC à ce jour.

Pour la première fois, une fuite de données permet de plonger dans les entrailles d'une banque. Un logiciel spécifique a dû être créé afin de pouvoir extraire des documents les informations sur les flux financiers, puis de suivre la trace de l'argent. C'est ainsi que nous avons retracé, transaction après transaction, million

après million, les bénéficiaires réels des pots-de-vin et des détournements de fonds, dissimulés derrière des libellés trompeurs ou anodins.

La banque ainsi passée au crible n'est pas n'importe laquelle. La BGFIBank est une banque gabonaise née de la « Françafrique », devenue un poids lourd implanté dans onze pays. Très liée aux autocrates Ali Bongo (Gabon) et Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville), elle est déjà impliquée dans plusieurs scandales de corruption et de détournements de fonds publics, dont l'affaire des « biens mal acquis ». Au Congo-Kinshasa, la symbiose entre la BGFIBank et le régime Kabila était totale. Cette proximité explique pourquoi un régime a pu détourner autant, et pendant aussi longtemps. Mais les enseignements de « Congo hold-up » vont au-delà de la famille Kabila.

Cette histoire alternative du Congo moderne, écrite à partir de millions de transactions bancaires, permet enfin de nuancer les vertus de certaines réformes, comme la renégociation des contrats miniers lancée par Joseph Kabila dès 2007, souvent portée au crédit de l'ancien chef de l'État.

Congo hold-up démontre comment il leur a en réalité ouvert la porte et les a invités à venir s'enrichir avec lui, à l'image du puissant homme d'affaires belge Philippe de Moerloose. Ces millions de documents permettent également de révéler, pour la première fois, que les entreprises chinoises qui ont décroché le plus gros contrat minier de l'histoire du pays, en 2008, ont corrompu la présidence congolaise grâce à un intermédiaire.

Car et c'est la dernière leçon de « Congo hold-up » - il serait faux de réduire le pillage de la RDC à un énième « dictateur africain » spoliant son peuple.

Perçu comme le vrai défenseur de la lutte contre la corruption de l'actuel pouvoir, le responsable de l'IGF a de son côté, précisé que ledit dossier était dans les collimateurs de l'IGF depuis le mois de mai dernier. « *Les révélations de Congo Hold-up sur la BGFIBank sont des faits connus de l'IGF dont le rapport avait déjà été transmis par elle à la justice Congolaise pour engager des*

poursuites depuis le mois de Mai 2021», dit-il. Selon une lettre consultée par nos confrères de « Jeune Afrique ».

Du côté gouvernement, la ministre de la Justice a demandé qu'une instruction soit ouverte au plus vite pour faire la lumière sur les accusations de détournements de fonds portées contre le premier cercle de Joseph Kabila. Aux chevaliers de la plume, le ministre de la Communication et des Médias, a affirmé que le gouvernement ne peut pas rester insensible face à de telles allégations de détournement. Il a, de ce fait, rassuré que la justice se saisira incessamment de ce dossier. « La ministre de la Justice a écrit au Parquet, le 20 novembre dernier, où elle a donné l'injonction aux fins d'enquêtes et des poursuites», a déclaré Patrick Muyaya, avant de soutenir que, pour lui, les faits révélés ne sont pas surprenants. Il a, par ailleurs, affirmé que la banque BGFI indexée dans cette affaire a reconnu les faits et se dit prête à rembourser la somme de 43 millions USD.

Les coûts des élections en forte hausse lors de deux derniers cycles électoraux, auraient également comme soubassement, le détournement des deniers à travers la BGFI. En effet, ces hausses vertigineuses des dépenses ont été justifiées par l'urgence des mesures à prendre, après des préparatifs bloqués pendant des mois par des crises politiques, et par une amélioration technique du processus. Mais la fuite de millions de documents et transactions à la BGFIBank révèle qu'au moins 3,8 millions ont été versés sur les comptes de sociétés liées à l'ancien président Joseph Kabila, a révélé l'enquête réalisée avec Médiapart, PPLAAF, Public Eye, the Sentry.

C'est à ce titre que l'on a repris la déclaration faite le 21 février 2017, par Corneille Nangaa, président de la Commission électorale nationale et indépendante (Céni) de la République démocratique Congo (RDC), devant la presse à Kinshasa, *lorsqu'il soutenait qu'il était venu faire une mise au point : le coût des élections - qui devait se tenir depuis fin 2016 et marquer la fin du deuxième et dernier mandat constitutionnel du président Joseph Kabila au pouvoir depuis 2001 - est ramené de*

1,8 milliard de dollars, à 1,3 milliard. Et que « c'était une question d'options et de choix de la classe politique »,

Pour sa part, contactée avant la diffusion de ces allégations, le GROUPE BGFIBank, tout en décriant les méthodes d'obtention de ces documents et en questionnant leur authenticité, a résolu de ne pas y répondre ni de les commenter, afin d'observer le devoir de réserve qu'imposent les enquêtes judiciaires en cours relatives aux révélations faites. Au demeurant, le Groupe BGFIBank a tenu à informer l'opinion nationale et internationale qu'il condamnait avec la plus grande fermeté les actes contraires à la loi et à l'éthique qui ont pu être commis dans le passé au sein de sa filiale BGFIBank RDC SA et dont ses préposés auraient pu éventuellement être auteurs ou complices à des degrés divers. Et de poursuivre, « sans préjudice du droit des journalistes, le Groupe BGFIBank affirme néanmoins qu'en République Démocratique du Congo comme ailleurs, les autorités judiciaires restent les seules habilitées à établir, dans le respect des lois, l'innocence ou la culpabilité des personnes poursuivies. En conséquence, toutes informations et allégations autres que les vérités établies par des décisions judiciaires définitives, doivent être prises avec les réserves qu'imposent la crédibilité de la démarche et l'objectivité des faits de la part de leurs auteurs. C'est dans ce contexte que le Groupe BGFI Bank au travers de sa filiale BGFIBank RDC SA se réserve le droit de poursuivre toute personne prenant part à la diffusion et la reproduction de fausses informations et/ou à la divulgation d'informations confidentielles ou privées dans les médias ou sur les réseaux sociaux à son encontre ;

Aussi, tout en désapprouvant toutes pratiques douteuses ayant pu être faites dans le passé au sein de BGFIBank RDC SA, la Banque a dès 2018, pris les mesures d'assainissement qui s'imposaient, notamment : la restructuration de son capital social ; le renforcement de sa gouvernance tant au niveau du Conseil d'Administration que de la Direction Générale ; la réalisation d'un audit interne pour identifier les méthodes de contournement ayant pu être utilisées

pour enfreindre les procédures de contrôle de la Banque; le renforcement des dispositifs de contrôle interne ainsi que des mesures de remédiation afin de se conformer à la réglementation bancaire applicable en RDC, la mise en place de nouvelles procédures de gestion garantissant une plus grande transparence de ses opérations et tant d'autres.

Pour Barnabé Kikaya Bin Karubi, l'ancien ministre, ancien ambassadeur, et cadre FCC, s'étonne du caractère sensationnel attribué à la description affabulatoire d'un mensonge occidentalisé trois ans après la passation du pouvoir entre Joseph Kabila Kabange et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et qui tente de noircir l'image d'un grand africain.

Pour Hubert Kabasu Babu, le libre penseur, visiblement courroucé par cette campagne de sape contre Joseph Kabila, est sorti de sa salle de lecture pour s'en prendre à la journaliste de Radio France Internationale (RFI), Sonia Rolley qui semble avoir pris le devant du projet de déconfiture de l'image de marque de Kabila. « Sonia Rolley et Greffy qui, on le sait, sont utilisés dans le stratagème international de la subjugation intellectuelle et idéologique des Africains et particulièrement des Congolais », a-t-il révélé. Pour lui, il s'agit d'une « affaire assez abracadabrantesque avec une extrapolation tout à fait cartésienne sur un supposé holdup financier qui aurait eu lieu en RDC en 2018 », explique-t-il dans une vidéo produite samedi 20 novembre 2021, et d'ajouter que le régime actuel est derrière ce dossier.

Pour Néhémie Mwilanya : « On cherche à enterrer Joseph Kabila et tout son héritage ». Il se pose des questions suivantes : Pourquoi une coalition des médias et ONG pour ces investigations ? Pourquoi rattacher à tout prix les structures en cause, pourtant autonomes à la personne de Kabila ? Faut-il à tout prix enterrer l'homme et son héritage ? », a déclaré l'ancien directeur de cabinet de Joseph Kabila.

Face à ces accusations, Barbara Nzimbi, chargée de communication de l'ancien président a réagi via un communiqué, où elle dénonce une fixation « haineuse » de certains médias et associations sur la personne de Joseph Kabila, sénateur à vie. Parlant de ses réalisations alors qu'il était président de la République, Barbara Nzimbi cite, entre autres, la pacification et la réunification de la République démocratique du Congo, la Constitution de 2006, la démocratisation avec trois cycles électoraux, la relance économique et l'alternance pacifique historique.

« Le peuple congolais est appelé à ne pas succomber à cette énième tentative de décrédibilisation et non la dernière, à demeurer dans la vigilance tous azimuts et dans la sagesse patriotique face à cet acharnement injustifié des puissances occultes qui n'ont jamais digéré les choix courageux de souveraineté opérés sous la présidence de Joseph Kabila, notamment en matière électorale et minière », souligne ce communiqué.

III. Perspectives politiques et économiques

Sur le plan politique

(i) Les analystes politiques se demandent si Kadima, président de la CENI, résistera-t-il au tsunami ?

Dodo Kamba avait minimisé la demande de consensus. Mboso avait boudé les insistants appels des Catholiques et Protestants. Tshisekedi leur avait opposé un refus d'audience catégorique. Le tandem CALCC-MILAPRO a saisi mercredi 17 novembre 2021 les gouverneurs des 26 provinces, les administrateurs des 145 territoires et les maires des 32 villes du pays au sujet des deux manifestations phares projetées dans la semaine qui suit.

Six correspondances régulièrement élaborées et transmises en bonne et due forme aux instances concernées, cela dénote que les deux plateformes des laïcs catholiques et protestants prennent leur campagne au plus grand sérieux. Il s'agit d'une semaine tsunamique qui vise essentiellement le changement à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dont les membres récemment investis demeurent globalement contestés par les deux communautés religieuses, toute l'opposition politique et une grande partie de la société civile congolaise. Ces manifestations ont pour objectif signifier aux actuels animateurs de l'actuelle CENI, qu'ils doivent démissionner de leurs fonctions pour permettre que soit trouvé un consensus devant favoriser une relance apaisée du processus électoral en République démocratique du Congo. « Donc sans consensus sur les animateurs de la CENI, il y aura trouble de la paix, trouble de la cohésion, trouble de la stabilité et dans l'instabilité, on ne peut pas organiser les élections ».

(ii) une probable proposition de loi en gestation sur les critères conduisant à postuler à la magistrature suprême. Le régime Tshisekedi ne veut pas rater

certain candidats. Après l'échec de la très controversée loi Tshiani sur la nationalité, c'est le tour d'une nouvelle proposition de loi sur les critères conduisant à postuler à la magistrature suprême, qui serait l'œuvre d'une structure citoyenne de la RDC. Cette proposition de loi interdit aux Partis et/aux regroupements politiques ayant moins de 10 ans d'existence de proposer un candidat président de la République. D'après les informations, cette loi sera bientôt endossée par un député de l'Union sacrée, pour faire chanter l'ancien gouverneur de l'ex Province du Katanga. Si cette proposition de loi passe par le vote de majorité des députés nationaux à l'Assemblée nationale, Moïse Katumbi, qui a un parti qui a moins de 10 ans, n'aura pas la possibilité de briguer un mandat présidentiel. Le riche congolais ne pourrait pas aussi postuler comme indépendant au regard de cette proposition de loi. « L'avenir nous en dira plus ».

Sur le plan économique

Les perspectives économiques de la RDC demeurent, à ce stade, positives étant donné la prolongation de la stabilité observée sur le cadre macroéconomique, manifestée par la maîtrise des prix intérieurs et l'accalmie sur les marchés de change ainsi que le niveau de réserves de change atteint depuis septembre 2021.

Aussi, l'optimisme que l'on observe à travers les prévisions du CPCM, qui conjecturent une augmentation de 5,3% du PIB congolais d'ici la fin de l'année 2021, fait également partie des ingrédients qui devraient, toutes choses égales par ailleurs, contribuer au maintien ensuite à l'amélioration du niveau d'activité économique à court terme et le niveau de vies des Congolais dans une perspective de long terme.

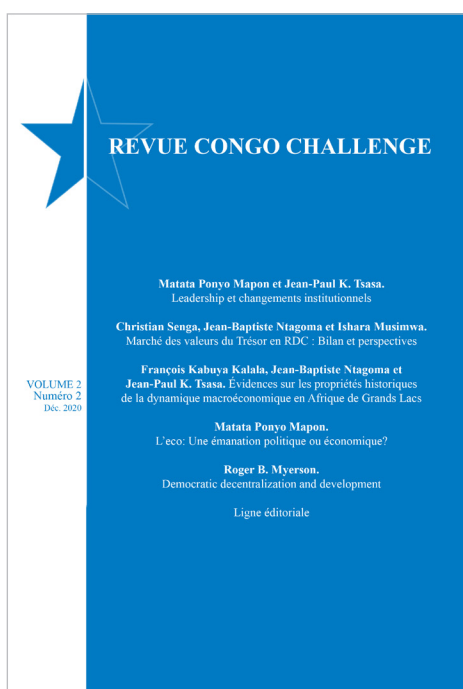
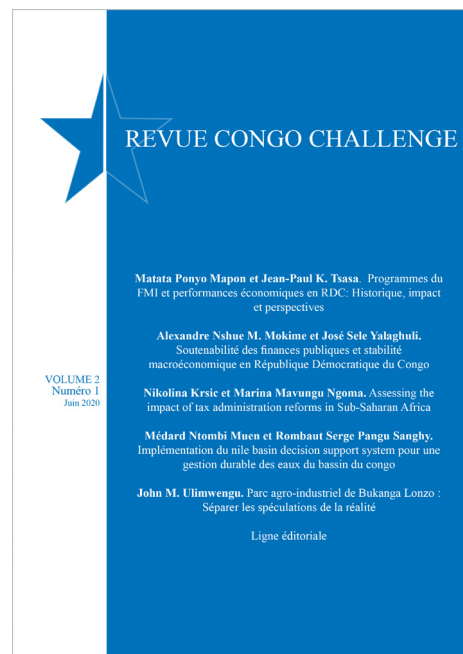
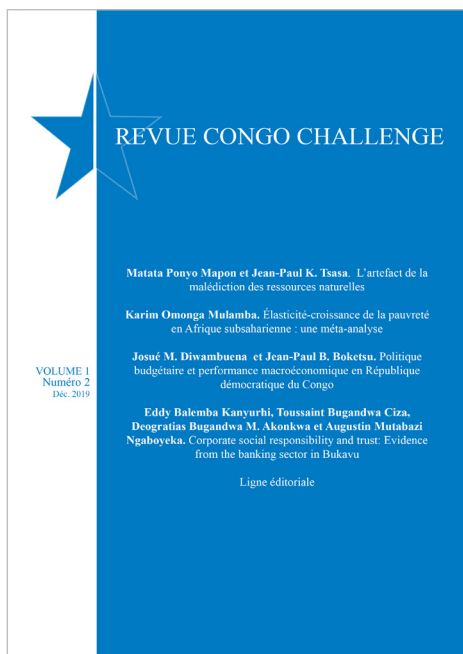
Cependant, ces perspectives peuvent être contrariées par un certain nombre de facteurs dont (i) l'instabilité politique qui pourrait prévaloir compte tenu des marches et soulèvements publics engendrés par la désignation des nouveaux animateurs de la CENI ; (ii) les divergences de visions et d'opinions existantes au sein de l'Union Sacrée, lesquelles tendent à fragiliser le pouvoir du régime ; (iii) l'insécurité à l'Est du pays ; (iv) les grèves à répétition dans les secteurs d'éducation et de la santé ; et (v) la possibilité d'une quatrième vague de la Covid-19 dans un contexte où la couverture vaccinale demeure relativement faible.

Aussi, même avec un potentiel fiscal élevé, la faible mobilisation des recettes publiques est un facteur qui pourrait avoir une incidence négative sur les perspectives économiques du pays. A ceci il faudrait ajouter l'accumulation des déficits ainsi que le non-respect du pacte de stabilité signé entre le Gouvernement et la BCC. Il y a donc lieu pour le gouvernement de repenser la gouvernance des finances publiques et de mettre en place les réformes pertinentes dans ce secteur afin de doter le gouvernement des moyens conséquents pour la mise en place de sa politique et l'amélioration continue de la situation économique du pays.

DIFFERENTES PUBLICATIONS DE CONGO CHALLENGE

1. REVUE CONGO CHALLENGE (LE SEMESTRIEL) ▼

Le Semestriel (Revue Congo Challenge) est un périodique scientifique complètement désintéressé, publié chaque semestre, avec pour objectif principal de promouvoir des études scientifiques visant à contribuer à l'avancement des connaissances en sciences économiques et à offrir aux opérateurs économiques ainsi qu'aux décideurs politiques, un ensemble des recettes susceptibles d'éclairer leur prise de décision ou de justifier suivant une base scientifique avérée leur prise de décision.



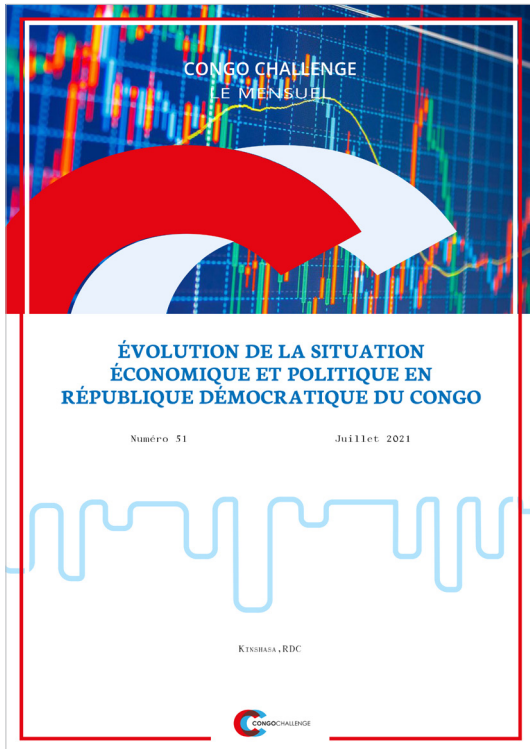
2. BULLETIN QUADRIMESTRIEL ▼

La présente publication paraît chaque trimestre et offre un aperçu général et précis sur les évolutions économique et politique au niveau national, régional et mondial. Il permet au lecteur d'ajuster ses prévisions en fonction des évolutions observées ou de faire des anticipations tenant compte du paquet d'informations disponibles.



3. LE MENSUEL ▼

La présente publication paraît chaque mois, elle offre un aperçu factuel des indicateurs économiques et présente les faits saillants ayant caractérisé la situation politique mensuelle du pays.



4. RAPPORT ANNUEL 2020 ▼



Paru en
décembre
2021

MODULES D'INTERVENTION DE CONGO CHALLENGE

- (i) Formation
- (ii) Assistance
- (iii) Conseil
- (iv) Lobbying
- (v) Réalisation des études
- (vi) Organisation des conférences
- (vii) Appui au management de qualité
- (viii) Appui à la conception des programmes économiques du gouvernement
- (ix) Appui aux politiques de mobilisation des recettes publiques
- (x) Appui stratégique aux gouvernements dans le suivi-évaluation des programmes économiques
- (xi) Contrôle-qualité des travaux

LES VALEURS DE CONGO CHALLENGE

Congo Challenge croit aux valeurs cardinales dont il se veut le véhicule.
Ces valeurs reposent sur :

- L'abnégation ;
- Le sacrifice ;
- Le travail acharné.

Aussi, les ambitions du Think tank sont traduites à travers trois vertus
que sont :

- L'éthique ;
- La morale ;
- La bonne gouvernance.

Comment tenir en laisse une bande de « nègres » ?

Tu isolés les plus vaillants en les diabolisant et tu promeus les plus médiocres en leur octroyant des privilèges indus. Conscient de cette escroquerie, ces derniers seront encore plus agressifs envers les premiers pour préserver leurs privilèges.

Dixit Machiavel



**EVOLUTION DE LA SITUATION
ECONOMIQUE ET POLITIQUE DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**
LE MENSUEL
Numéro 55
PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2021

DÉCEMBRE 2021 . COPYRIGHT©CONGOCHALLENGE2021
364, BOULEVARD DU 30 JUIN, IMMEUBLE KIYO YA SITA,
5ÈME ÉTAGE, LOCAL 501,
KINSHASA/GOMBE, RD CONGO +243 812763003
WWW.CONGOCHALLENGE.CD/INFO@CONGOCHALLENGE.CD